

The background of the cover is a photograph showing the silhouettes of three dancers in motion. They are positioned against a light blue, slightly hazy background, possibly a stage or a dance studio. The dancers are captured in various dynamic poses, with their arms and legs extended, conveying a sense of movement and energy. The lighting is soft, creating a serene and artistic atmosphere.

# Encouragement de la danse en Suisse

Panorama 2017

Publié par le Dialogue culturel national

#### Impressum

Dialogue culturel national, groupe de travail Danse :

Martha Monstein (présidente, Canton de Thurgovie), Jérôme Benoit (Canton de Berne)

Cyril Tissot (Ville de La Chaux-de-Fonds), Kristin Schmidt (Ville de St-Gall)

Felizitas Ammann (Pro Helvetia), Claudia Rosiny (Office fédéral de la culture)

Concept : groupe de travail Danse / Isabelle Vuong

Collecte de données et analyse : Isabelle Vuong

Rédaction : Isabelle Vuong / groupe de travail Danse

Graphiques et cartes : Camille Josse

Révision typographique : Susanna Entress, Daniela Bieri

Photographie: Tina Ruisinger

Le mandat d'Isabelle Vuong a été rendu possible grâce au soutien financier de :

Cantons : BE, BL/BS, LU, SO, SG, TG, VD, VS, ZG

Villes : Genève, St-Gall, Zurich

Confédération : Office fédéral de la culture, Pro Helvetia

Août 2019

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
1.1	Contexte	5
1.2	Objectif du rapport	6
1.3	Remarques sur la collecte des données	6
<b>2</b>	<b>Encouragement public de la danse</b>	<b>9</b>
2.1	Aperçu des trois niveaux politiques	9
2.1.1	Contributions spécifiques pour la danse	10
2.1.2	Contributions totales aux théâtres et festivals	11
2.2	Contributions par niveau politique	12
2.2.1	Contributions des cantons	12
2.2.2	Contributions des villes et des communes	13
2.2.3	Contributions de la Confédération	14
2.3	Expertise de danse dans les commissions	15
2.4	Mesures coordonnées dans la danse	16
2.4.1	Organisations nationales	16
2.4.1.1	Reso – Réseau Danse Suisse	16
2.4.1.2	Danse Suisse	16
2.4.1.3	Fondation SAPA, Archives suisses des arts de la scène	17
2.4.2	Mesures coordonnées	17
2.4.2.1	Conventions de soutien conjoint	17
2.4.2.2	Fête de la Danse	17
2.4.2.3	TanzPlan Ost	17
2.4.2.4	Evidanse	18
2.4.2.5	CORODIS Commission Romande pour la diffusion des spectacles	18
2.4.2.6	Autres secteurs de la danse	18
2.5	Contributions par domaines d'affectation et par bénéficiaires	19
2.5.1	Aperçu des contributions à la création	19
2.5.2	Aperçu des contributions à la tournée	22
2.5.3	Situation financière des compagnies indépendantes	23
2.5.4	Aperçu des contributions aux théâtres et aux festivals	25
2.5.5	Situation financière des théâtres et festivals qui programment des compagnies indépendantes	26

<b>3</b>	<b>Programmation de danse en Suisse</b>	<b>29</b>
3.1	Part de la programmation de danse dans les théâtres et festivals	29
3.2	Evolution de la programmation de danse durant les cinq dernières années	30
3.3	Contraintes et obstacles à la programmation de danse	
3.4	Importance des coproductions et accueils	32
3.4.1	Coproductions	32
3.4.2	Accueils	33
<b>4</b>	<b>Conclusion</b>	<b>34</b>
<b>5</b>	<b>Annexes</b>	<b>36</b>
5.1	Contributions des cantons	36
5.2	Contributions des villes et des communes	37
5.3	Contributions de la Confédération	38
5.4	Liste des théâtres et festivals ayant participé à l'enquête	39
5.5	Questionnaire aux instances d'encouragement	40
5.6	Questionnaire aux théâtres et festivals	45

# 1 Introduction

## 1.1 Contexte

Le Projet Danse a été lancé en 2002 par Pro Helvetia et l'Office fédéral de la culture (OFC), en collaboration avec des villes, cantons et représentants des associations et de la scène de la danse. L'objectif était d'améliorer les conditions-cadres des professionnels de la danse et par là-même de renforcer de façon durable la qualité de la danse en Suisse et d'éviter que les meilleurs danseurs et chorégraphes suisses continuent d'émigrer à l'étranger. Afin d'atteindre cet objectif, des mesures d'encouragement ont été élaborées dans les domaines suivants : formation initiale et continue, reconversion, production, diffusion, infrastructure, médiation, conservation et information.

Le rapport final de 2006 propose un modèle d'encouragement qui part des besoins spécifiques de la danse<sup>1</sup> en considérant l'ensemble de la carrière des professionnels. Au vu de la situation financière insatisfaisante, il a été recommandé de resserrer la collaboration entre villes, cantons et Confédération.

Entre-temps, grâce aux efforts de l'association professionnelle Danse Suisse, de grands progrès ont été réalisés, notamment en matière de reconnaissance et de formation professionnelles. Depuis 2009, il existe ainsi des formations à l'échelon de la formation professionnelle de base (CFC), des écoles supérieures (diplôme ES) et des hautes écoles spécialisées (BA et MA).

Les efforts déployés à divers niveaux pour améliorer la coordination sont également essentiels. C'est ainsi que Reso – Réseau Danse Suisse, créé en 2006, fédère les activités régionales, lance des projets pilotes au niveau national et veille au transfert de savoir. Dans leur domaine, les associations professionnelles ont été fusionnées en une unique association portant le nom de Danse Suisse. En ce qui concerne la coordination des mesures d'encouragement, citons ici le financement conjoint de Reso, les conventions de soutien conjoint (contrats de trois ans pour des compagnies de danse indépendantes proposés par Pro Helvetia, le canton et la ville concernés) ou la Conférence permanente danse qui, en 2017, est devenue un groupe de travail du Dialogue culturel national (DCN) comme groupe de travail.

Le Projet Danse et les mesures coordonnées ont contribué à améliorer les connaissances des instances d'encouragement à la danse et à augmenter les budgets pour les compagnies indépendantes dans plusieurs régions. C'est ainsi que la danse a pu rattraper une partie de son retard par rapport à d'autres arts. La dynamique marquée de la scène se reflète aussi dans la forte croissance du nombre de spectateurs (+33% entre 2008 et 2014 selon l'Office fédéral de la statistique). Ceci fait apparaître d'autant plus clairement les lacunes existantes dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne les infrastructures, la diffusion des œuvres et les conditions de travail de la scène indépendante, qui constitue la majorité de la danse contemporaine. Les compagnies indépendantes ne bénéficient en général que de soutiens ponctuels, c'est-à-dire liés à un projet. Nombreuses sont ainsi les compagnies qui n'ont pas de perspectives à long terme. Cette situation est exacerbée par le fait que cette scène indépendante se développe encore. Plusieurs générations de danseurs et compagnies de danse coexistent aujourd'hui et il s'en ajoute de nouveaux chaque année. Or, les budgets du secteur public n'augmentent pas au même rythme, voire stagnent carrément. De surcroît, bien plus fortement que dans d'autres domaines artistiques, les différences régionales en matière d'encouragement sont considérables. Les activités et le succès respectifs des différentes scènes régionales de danse en sont l'expression tangible.

<sup>1</sup> Début précoce de la carrière, reconversion comme partie intégrante de la majorité des carrières, impératif d'un entraînement quotidien, nécessité d'infrastructures de création et de répétition appropriées ainsi que de planchers spéciaux, etc.

Un aperçu de l'état actuel de l'encouragement s'impose afin de consolider les acquis et examiner d'autres mesures pour améliorer la situation. Voilà pourquoi au printemps 2017 le groupe de travail Danse a été mis sur pied dans le cadre du DCN ; il est chargé de réaliser un inventaire de l'encouragement public, qui prenne en compte les théâtres et festivals soutenus par les instances publiques et actifs dans la danse contemporaine. Ce bilan devrait permettre d'identifier et prioriser des mesures susceptibles de consolider et d'optimiser l'encouragement coordonné au niveau national, et d'en recommander la mise en œuvre aux différents partenaires du Dialogue culturel national.

## 1.2 Objectif du rapport

Le présent rapport fournit un aperçu de l'état de l'encouragement public de la danse en 2017 et jette les bases pour formuler des recommandations et des mesures à prendre. Il présente les chiffres de l'encouragement des pouvoirs publics conformément au programme de travail du DCN, sans prendre en compte l'encouragement privé. En outre, des aspects importants pour le développement du milieu de la danse comme la formation, la reconversion ou la Fondation SAPA (Archives suisses des arts de la scène) ont été écartés, car ils ne font pas partie du champ d'action des services culturels.

Ce rapport se concentre sur la scène indépendante de la danse en raison de son rôle prépondérant dans les activités des trois niveaux d'encouragement. Les conditions de travail de la scène indépendante ne sont toutefois pas seulement déterminées par l'encouragement financier des bailleurs de fonds, mais également par les théâtres et festivals qui offrent aux compagnies des moyens de production, des possibilités de représentation et beaucoup d'autres prestations. Dans le rapport final du Projet Danse de 2006, le nombre et la situation des théâtres et festivals de danse avaient été jugés nettement insuffisants. Par conséquent, parallèlement à l'enquête auprès des instances publiques, un deuxième questionnaire a été envoyé aux théâtres et festivals qui présentent de la danse. Le rapport se fonde sur ces deux enquêtes. En revanche, on a renoncé à interroger les professionnels de la danse étant donné qu'il fallait se concentrer sur l'encouragement, les théâtres et festivals.

Nous souhaiterions remercier très chaleureusement ici toutes les personnes qui ont rempli les questionnaires et rendu ce rapport possible.

## 1.3 Remarques sur la collecte des données

Deux questionnaires ont été élaborés pour collecter les données (cf. Questionnaires en annexe sous 5.5 et 5.6). L'un des questionnaires a été adressé aux trois niveaux des instances d'encouragement, l'autre aux théâtres et festivals qui présentent des spectacles de danse à leur public.

91 instances d'encouragement ont reçu le questionnaire qui leur était destiné. 34 villes et communes ainsi que deux regroupements de communes<sup>2</sup>, 26 cantons et deux organismes cantonaux<sup>3</sup> de même que l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia ont participé à ce volet de l'enquête, qui portait sur les chiffres de l'encouragement alloué en 2017 aux acteurs de la danse, ainsi qu'aux théâtres et festivals avec programmation de danse. Il invitait également ces instances à apprécier les conditions-cadres sur leur territoire, à décrire brièvement leurs mesures spécifiques pour la danse et le nombre de compagnies actives sur leur territoire. Seules quelques villes<sup>4</sup> manquent à l'appel. Par ailleurs, il n'a malheureusement pas été possible d'obtenir d'informations de part de la Loterie romande, ce qui est fort regrettable puisque la comparaison entre la Suisse romande et les deux autres régions linguistiques n'est ainsi pas complète.

**2** Agglomération de Fribourg et Regionalkonferenz Kultur RKK Luzern, qui sont comptabilisés ci-après individuellement sous villes et communes.

**3** Aargauer Kuratorium et Kulturstiftung des Kantons Thurgau, qui ne sont pas comptabilisés ci-après individuellement en sus du canton correspondant, mais dont les chiffres sont intégrés à ceux de ce dernier.

**4** Bienne, Soleure, Lugano et Bellinzone notamment. A noter qu'aucune ville du Tessin n'a répondu ou pu fournir des données pour cette enquête.

Au total, 101 institutions programmant de la danse<sup>5</sup> ont été contactées. Parmi celles-ci 70 ont répondu au sondage, ce qui représente un taux de réponse réjouissant de près de 70%. Ce volet de l'enquête était divisé en deux parties : la première partie concernait le rapport entre le nombre de productions de danse<sup>6</sup> et celui des autres disciplines programmées durant la saison 2016-2017, ainsi que les conditions financières (coproductions et tournées) offertes aux compagnies suisses de danse. La deuxième partie se concentrait sur les diverses contraintes liées à la programmation de danse (infrastructurelles, financières, bassin de public, dépendance à la billetterie).

En ce qui concerne le financement des sept ensembles de danse permanents de Suisse, ni les instances d'encouragement ni les institutions elles-mêmes n'ont été en mesure de fournir des chiffres détaillés. Voilà pourquoi ce rapport ne contient que les subventions globales octroyées aux théâtres en question : Les chiffres concrets pour les ensembles de danse manquent donc.

D'une manière générale, il faut signaler que la qualité des données récoltées revêt quelques faiblesses, qui n'ont toutefois pas empêché de formuler des énoncés pertinents sur le milieu de la danse et ses diverses tendances.

**5** Pour ce questionnaire, les théâtres et festivals programmant de la danse ont été définis comme ceux répondant au critère de deux productions de danse programmées durant la période couvrant la saison 2016–2017.

**6** Les productions de danse ont été définies comme étant celles dirigées par des chorégraphes professionnels. Il s'agit aussi bien de pièces de soirée que de courtes pièces programmées par les théâtres et festivals interrogés. Le nombre de productions indiqué correspond au nombre de productions différentes programmées (pas au nombre de représentations).

## La danse, un cas particulier

### Formation préprofessionnelle :

Celui ou celle qui veut faire de la danse son métier doit au plus tard dès 11 ans participer à un enseignement spécial préprofessionnel pour pouvoir commencer à 16 ans un apprentissage en vue d'obtenir un CFC de danseuse/danseur interprète. Afin que les jeunes puissent concilier cet enseignement préprofessionnel avec l'école obligatoire, les programmes Sports-Arts-Études aux niveaux secondaires I et II doivent offrir un nombre de places suffisant pour les danseuses et danseurs en devenir. Or, la forte pression exercée par les associations sportives sur les places dans les programmes Sports-Arts-Études des écoles limite fortement les possibilités de la danse.

### Formation professionnelle et entrée dans la carrière professionnelle en Suisse :

En règle générale, une carrière scénique en danse commence à l'âge de 18/19 ans. C'est pourquoi la danse est la seule formation artistique en Suisse à être dispensée non seulement au niveau des hautes écoles spécialisées, mais aussi dans le cadre d'un apprentissage professionnel au niveau secondaire II, dès l'âge de 15 ans. La formation CFC en danse ne s'effectue pas en entreprise, mais dans des ateliers de formation. L'exercice du métier de danseuse ou de danseur débute habituellement par un engagement au sein de la compagnie junior d'une grande institution de danse ou par un stage dans un ensemble professionnel. En Suisse, à l'exception de quelques possibilités de formation privée, seul le Ballet zurichois de l'Opéra de Zurich dispose d'une compagnie junior, où les futurs danseurs et danseuses acquièrent une à deux années d'expérience dans un contexte professionnel au terme de leur formation professionnelle. Les petits ensembles de danse permanents de Bâle, Berne, Lucerne et Saint-Gall ne proposent quant à elles que quelques places de stage. Au sein des compagnies indépendantes, il n'y a pratiquement pas de possibilités de stages pour les débutantes et débutants. Il est dès lors urgent d'élargir ces possibilités afin de créer de bonnes opportunités de départ pour la relève suisse de la danse sur ce marché du travail international hautement compétitif.

### Fin de carrière scénique et reconversion :

En règle générale, une carrière d'interprète en danse prend fin entre 35 et 40 ans. La reconversion fait partie de l'ADN des métiers de la danse et les danseuses et danseurs interprètes ont besoin de soutien durant cette phase. La situation salariale précaire vécue au cours de leur carrière ne leur permet pas de constituer de réserves financières pour cette phase de vie. Il n'existe pas en Suisse de système de cotisations pour la reconversion, comparable au système des caisses de pension.

En raison de ces particularismes inhérents à une carrière dans la danse, des tâches essentielles incombent notamment à Danse Suisse, lesquelles ne sont financées ni par les budgets de la culture ni par les budgets de la formation.



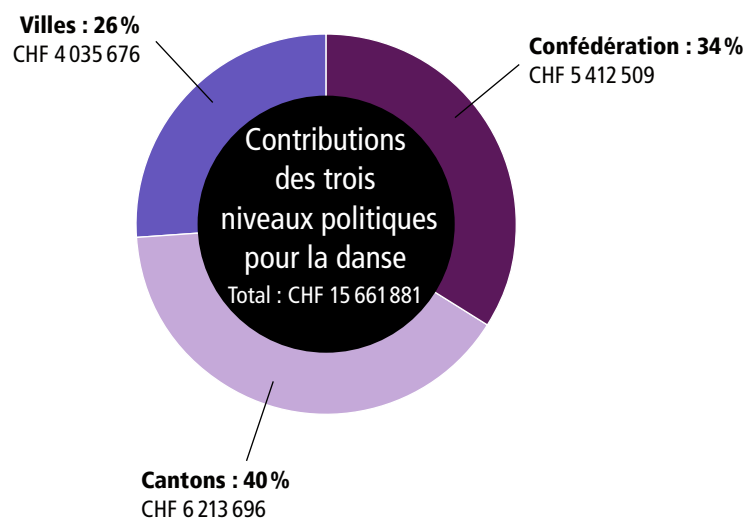
## 2 Encouragement public de la danse

### 2.1 Aperçu des trois niveaux politiques

Un rapide coup d'œil aux contributions des trois niveaux politiques montre une répartition des rôles entre villes et cantons, qui soutiennent la création chorégraphique ainsi que les théâtres et festivals, et Confédération, qui se concentre pour sa part sur l'encouragement des tournées suprarégionales et internationales, la remise de distinctions nationales et le soutien aux organisations nationales (Archives, Reso, Danse Suisse).

Cette enquête présente séparément les contributions pour la danse et les contributions accordées aux théâtres et festivals, car elles sont de nature différente. Les premières sont en effet allouées à des acteurs ou des projets de danse, ce qui veut dire que les contributions vont spécifiquement à la discipline, tandis que les théâtres et festivals reçoivent un soutien pour l'ensemble de leurs activités, dont seule une petite part est consacrée à la danse<sup>7</sup>.

Les contributions spécifiquement octroyées à la danse en 2017 se montent à 15,7 millions de francs, dont 40% proviennent des cantons, 34% de la Confédération (Office fédéral de la culture et Pro Helvetia) et 26% des villes et communes.



Les contributions aux théâtres et festivals s'élèvent à 278 millions de francs, assumés pour deux tiers (67%) par les cantons et pour un tiers (33%) par les villes. Toutefois, la part dévolue à la danse est beaucoup plus modeste que ces chiffres ne le laissent entendre. On observe en effet que près des 80% (216,9 millions de francs) de l'enveloppe sont alloués aux théâtres avec ensemble permanent, chez qui la danse représente une part minoritaire du programme. C'est aussi le cas chez la plupart des autres théâtres et festivals.

<sup>7</sup> Cf. chapitre « 3.1 Part de la programmation de danse dans les théâtres et festivals »

## 2.1.1 Contributions spécifiques pour la danse

### Aperçu des contributions spécifiques pour la danse des trois niveaux politiques

	Cantons		Villes*		Confédération		Total
	<b>6 213 696</b>	<b>40%</b>	<b>4 035 676</b>	<b>26%</b>	<b>5 412 509</b>	<b>34%</b>	<b>15 661 881</b>
<b>Compagnies : aides à la création</b>	4 264 050	56%	3 088 500	41%	228 500	3%	<b>7 581 050</b>
<b>Compagnies : aides à la tournée**</b>	443 599	12%	235 296	7%	2 927 126	81%	<b>3 606 021</b>
<b>Compagnies : autres contributions</b>	124 000	28%	80 000	18%	235 000	54%	<b>439 000</b>
<b>Plateformes et initiatives de médiation***</b>	589 843	98%	13 330	2%			<b>603 173</b>
<b>Organisations professionnelles nationales</b>	315 704	22%			1 117 350	78%	<b>1 433 054</b>
<b>Archives</b>	139 500	17%	152 400	19%	520 000	64%	<b>811 900</b>
<b>Reconversion</b>	14 500	63%	8 500	37%			<b>23 000</b>
<b>Associations professionnelles locales</b>	78 000	72%	30 000	28%			<b>108 000</b>
<b>Autres bénéficiaires****</b>	244 500	23%	427 650	41%	384 533	36%	<b>1 056 683</b>

\* manquants : quelques villes et communes (cf. chapitre 1.3 Remarques sur la récolte de données)

\*\* y.c. part de la CORODIS : CHF 39 334 des cantons / CHF 23 396 des villes et communes

\*\*\* La médiation figure aussi sous compagnies (autres contributions), théâtres et festivals, autres bénéficiaires (uniquement pour la Confédération).

\*\*\*\* Il s'agit à chaque fois de bénéficiaires différents.

Les contributions pour la danse se montent au total à 15,7 millions de francs, et pas moins des trois quarts vont aux compagnies indépendantes<sup>8</sup>.

La création indépendante capitalise la moitié de l'enveloppe de la danse, soit 7,6 millions de francs. L'essentiel de ce montant est couvert par les cantons (4,3 millions de francs) ainsi que les villes et communes (3,1 millions de francs), avec un complément ponctuel de Pro Helvetia à titre subsidiaire.

Viennent en deuxième position les aides à la tournée avec 3,6 millions de francs. Pro Helvetia en est le principal contributeur, avec 2,9 millions de francs consacrés aux tournées suprarégionales et internationales. Les contributions plus modestes des cantons (près de 445'000 francs) et des villes (235'000 francs) ont pu quant à elles être consacrées à des tournées (supra)régionales et/ou internationales.

Le troisième poste de dépenses représente environ 2,2 millions de francs dévolus aux organisations nationales (Reso, Danse Suisse) et aux Archives suisses des arts de la scène SAPA<sup>9</sup>. Il est assumé pour près des trois quarts, soit 1,6 million de francs, par l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia. Les cantons et les villes s'inscrivent en complément, sans qu'il faille pour autant lire dans le soutien aux Archives par les trois niveaux politiques l'expression d'un engagement coordonné.

<sup>8</sup> Les compagnies institutionnelles figurent sous « Théâtres avec ensemble permanent » (cf. page suivante).

<sup>9</sup> SAPA désigne Swiss Archive of the Performing Arts, résultat de la fusion le 1.01.2017 de la Collection suisse de la danse avec la Collection suisse du théâtre. Il s'agit ici de la contribution allouée à l'archive de danse.

On observe encore qu'un million de francs est alloué à d'autres bénéficiaires (concours, plateformes de promotion, compagnies juniors...), tout en soulignant qu'il s'agit d'acteurs et de projets à chaque fois différents, et parfois de particularismes régionaux.

Si l'encouragement de la médiation pour quelque 600'000 francs peut paraître modeste, relevons qu'il s'agit de contributions aux plateformes et initiatives de médiation, non représentatives de l'ensemble du soutien, la médiation figurant notamment aussi aux budgets des théâtres et festivals, et dans les autres contributions aux compagnies.

Enfin, de petits montants sont accordés à des associations locales, ainsi qu'à la reconversion des danseurs en Suisse romande.

## 2.1.2 Contributions totales aux théâtres et festivals

### Aperçu des contributions totales aux théâtres et festivals (toutes disciplines confondues)

	Cantons		Villes*		Confédération		Total
	<b>187 403 294</b>	<b>67%</b>	<b>90 422 151</b>	<b>33%</b>	<b>241 000</b>	<b>0%</b>	<b>278 066 445</b>
<b>Théâtres avec ensemble permanent et subvention annuelle</b>	167 612 056	77%	49 054 761	23%	**241 000	0%	216 907 817
<b>Théâtres et festivals avec subvention annuelle</b>	18 127 238	31%	40 967 090	69%			59 094 328
<b>Théâtres et festivals sans subvention annuelle</b>	1 664 000	81%	400 300	19%			2 064 300

\* manquants : quelques villes et communes (cf. chapitre 1.3 Remarques sur la récolte de données)

\*\* aides à la tournée allouées à des ensembles de danse permanent

Selon cette enquête, en 2017, les théâtres et festivals qui programment de la danse<sup>10</sup> se voient accorder une enveloppe de 278 millions de francs<sup>11</sup> pour l'ensemble de leurs activités, dans tous les domaines. Rappelons toutefois ici que seule une petite partie est dévolue à la danse, la partie principale de ces subventions allant au théâtre et/ou à l'opéra.

Près de 80% (216,9 millions de francs) de cette enveloppe va à 7 théâtres avec ensemble permanent. Ce montant est couvert à son tour aux trois quarts (167,6 millions de francs) par les cantons sièges. Cela est notamment dû au fait que deux institutions parmi les plus importantes sont à leur charge exclusive. Le reste (49,1 millions de francs) est couvert par les villes sièges, qui sont aussi deux à avoir une institution à charge exclusive. Enfin, la contribution de la Confédération ne concerne strictement que les aides à la tournée allouées par Pro Helvetia à trois de ces théâtres qui disposent d'un ensemble permanent, et n'est donc ainsi pas comparable aux autres apports susmentionnés.

Le 20% restant de l'enveloppe, soit 61,2 millions de francs, est alloué à 115 théâtres et festivals sans ensemble permanent, pour l'essentiel sous forme de subventions annuelles. Ceux-ci sont d'abord à charge des villes et communes qui leur consacrent le double (41,4 millions de francs<sup>12</sup>) du montant des cantons (19,8 millions de francs). Près de la moitié des théâtres et festivals sont soutenus conjointement par les deux niveaux politiques, et l'autre moitié par un seul niveau.

**10** Au moins deux productions de danse durant la saison 2016–2017.

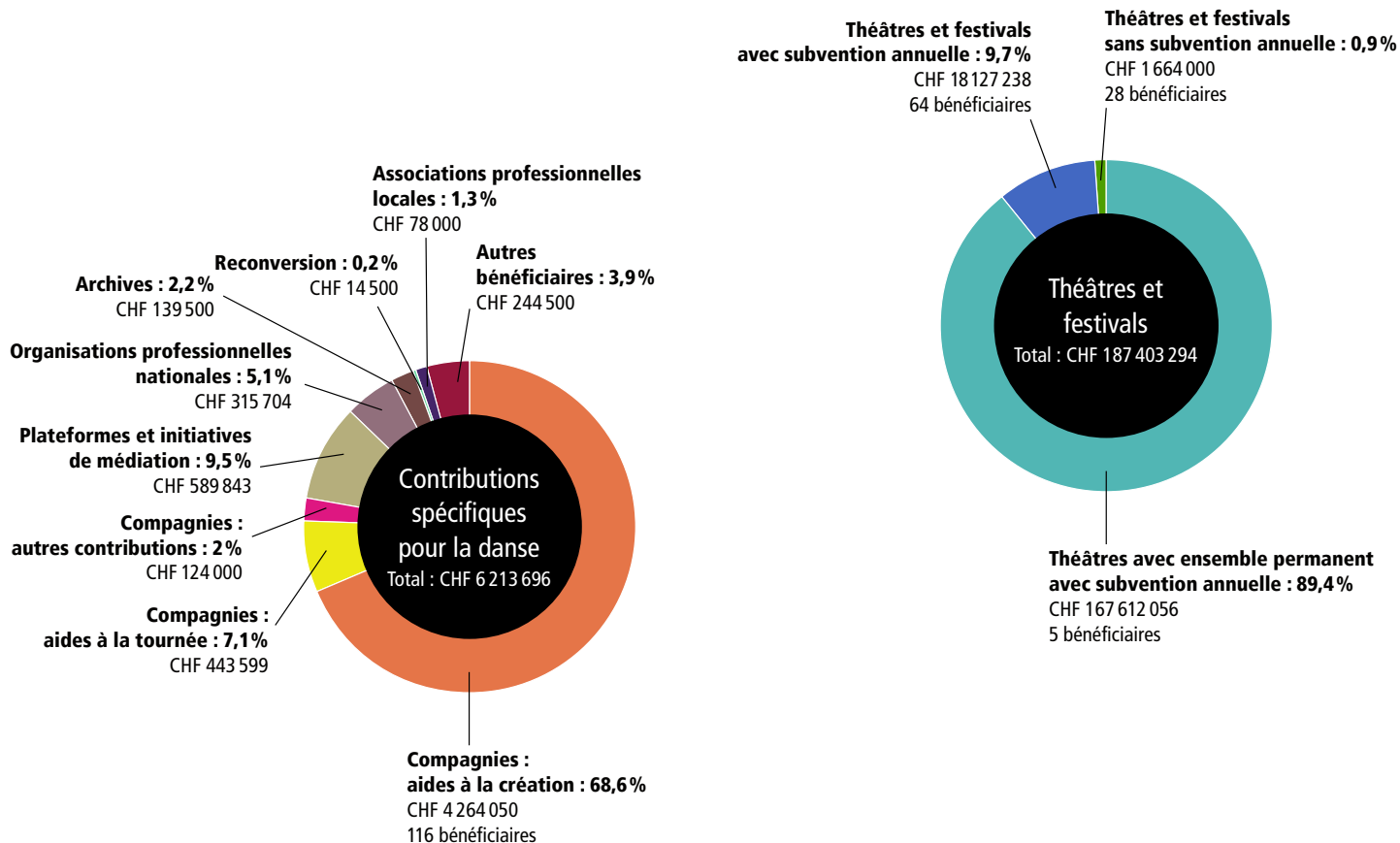
**11** Ne sont pas inclus dans ce chiffre : les montants octroyés par les trois niveaux politiques aux Swiss Dance Days, la part du montant de la recommandation de la CDAC que Reso attribue à la Fête de la Danse, les montants octroyés par les communes à des théâtres au titre de la compensation des charges.

**12** Le montant du soutien communal manque par ailleurs pour une bonne vingtaine de théâtres et festivals (cf. carte « Théâtres, festivals et compagnies de danse », p. 28).

## 2.2 Contributions par niveau politique

### 2.2.1 Contributions des cantons

26 cantons, Aargauer Kuratorium, Kulturstiftung des Kantons Thurgau



**13** Y compris Aargauer Kuratorium et Kulturstiftung des Kantons Thurgau.

**14** Dont 39'334 francs accordés par la CORODIS sur les 205'000 francs qu'elle attribue à la danse en 2017. Ce montant est un calcul réalisé pour cette enquête. Il se base sur la participation des cantons au financement de la CORODIS, qui s'élève à 19%.

**15** À noter que la moitié de ce montant est le fait d'un seul canton.

**16** Ce montant est destiné à différentes mesures d'encouragement au niveau national, dont une partie pour le travail de coordination nationale de la Fête de la Danse.

**17** Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles.

En 2017, 26 cantons<sup>13</sup> accordent 6,2 millions de francs spécifiquement à la danse et 187,4 millions de francs à des théâtres et festivals.

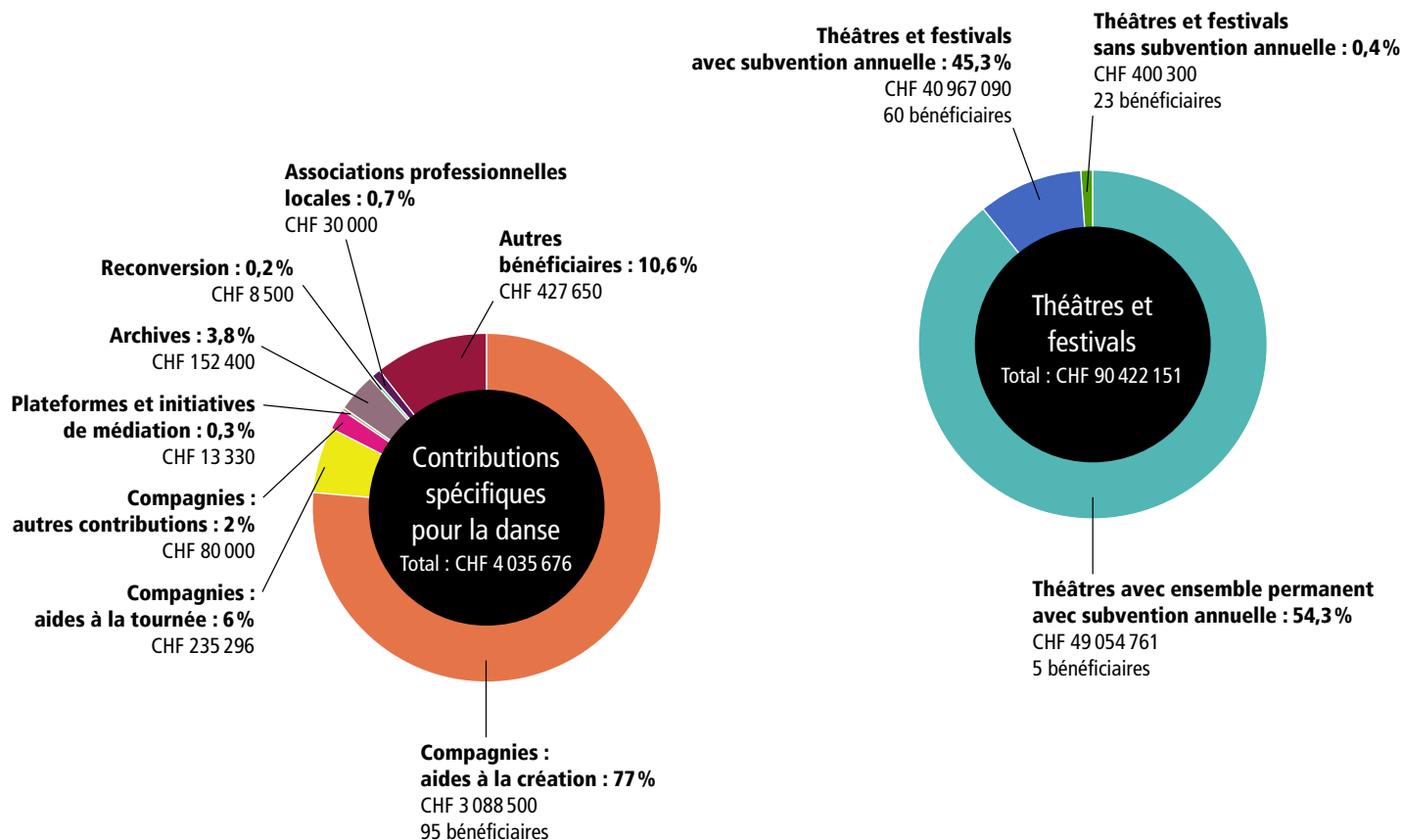
Les contributions spécifiques pour la danse vont à 80% aux compagnies indépendantes. Celles-ci sont en premier lieu soutenues par le biais d'aides à la création : 4,3 millions de francs sont en effet accordés à ce titre. A cela s'ajoutent quelque 445'000<sup>14</sup> francs pour les tournées, et 124'000 francs à des titres divers (médiation, prix, formation continue, locaux, etc.).

Des organismes ou initiatives liées à la médiation reçoivent quant à eux près de 590'000<sup>15</sup> francs pour des projets scolaires ou à destination de la jeunesse. Au niveau national, Reso reçoit 316'000<sup>16</sup> francs dans le cadre de la recommandation de la CDAC<sup>17</sup> et les Archives près de 140'000 francs pour des projets ponctuels. Deux associations professionnelles locales, ainsi que les programmes d'aide à la reconversion des danseurs et danseuses (en Suisse romande) sont soutenues pour un montant de 100'000 francs au total. Enfin, les autres bénéficiaires sont surtout des écoles de danse et des compagnies juniors soutenues à hauteur de 245'000 francs environ.

L'enveloppe destinée aux théâtres et festivals est de fait presque entièrement consacrée à cinq théâtres avec ensemble permanent, qui capitalisent 167,6 millions de francs, soit près de 90% du montant total. Le reste, soit 19,8 millions de francs, est accordé à 92 autres théâtres et festivals, en majeure partie sous forme de subvention annuelle.

### 2.2.2 Contributions des villes et des communes

34 villes et communes, Agglomération de Fribourg, Regionalkonferenz Kultur RKK Luzern



34 villes et communes et deux regroupements de communes accordent aux acteurs et projets de danse approximativement 4 millions de francs et 90,4 millions de francs aux théâtres et festivals.

**18** Dont 2'396 francs accordés par la CORODIS sur les 205'000 francs qu'elle attribue à la danse en 2017. Ce montant est un calcul réalisé pour cette enquête. Il se base sur la participation des villes et communes au financement de la CORODIS, qui s'élève à 11 %.

**19** Lausanne et Zurich.

**20** Notamment le Prix de Lausanne et les Swiss Dance Days.

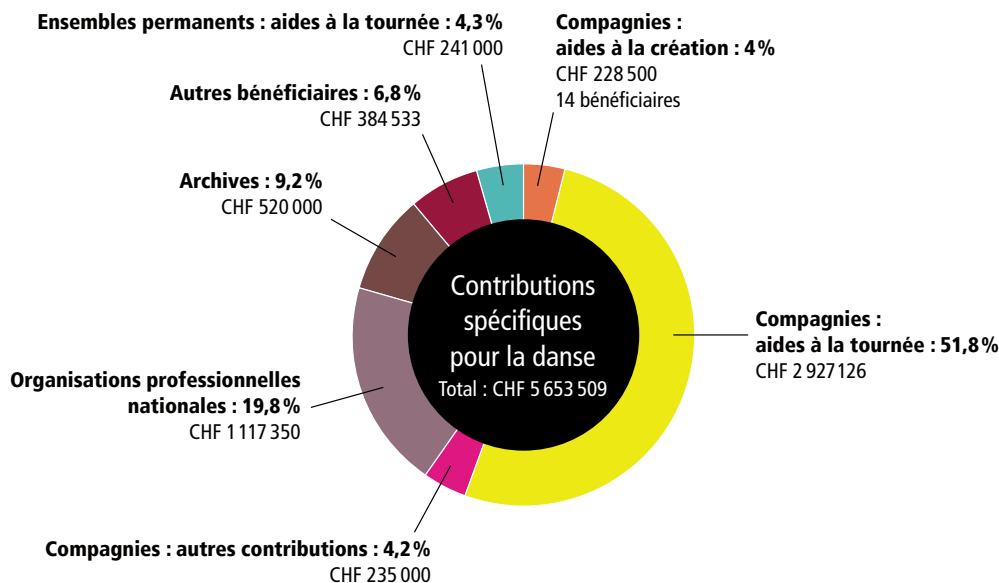
**21** Trois institutions reçoivent à la fois une subvention annuelle d'une ville et une aide ponctuelle d'une autre instance communale, ce qui explique que le nombre de bénéficiaires dans le graphique est de 83 et non 80.

Les contributions spécifiques pour la danse sont allouées en grande majorité (85%) aux compagnies indépendantes. Elles reçoivent l'essentiel de ce soutien sous forme d'aides à la création à hauteur de 3,1 millions de francs. Les aides à la tournée représentent un montant relativement modeste de 235'000<sup>18</sup> francs. A cela s'ajoutent encore 80'000 francs accordés aux compagnies à titres divers (prix, médiation, locaux, etc.). Très peu de contributions sont accordées à des organismes ou initiatives de médiation, car elles sont incluses dans les budgets des théâtres et festivals. Les Archives reçoivent un peu plus de 150'000 francs de la part des deux villes où elles ont leurs sièges<sup>19</sup>. Deux associations professionnelles locales, ainsi que l'aide à la reconversion des danseurs, (en Suisse romande) bénéficient de près de 40'000 francs au total. Quelque 425' 000 francs sont accordés à des bénéficiaires qui ne peuvent pas être catégorisés ailleurs<sup>20</sup>.

Les contributions aux théâtres et festivals se répartissent de manière presque équivalente entre 49,1 millions de francs accordés à cinq théâtres avec ensemble permanent et 41,4 millions de francs à 80<sup>21</sup> autres théâtres et festivals, en majeure partie sous forme annuelle.

### 2.2.3 Contributions de la Confédération

Office fédéral de la culture, Pro Helvetia



L'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia accordent près de 5,7 millions de francs de soutien à la danse en 2017.

Une bonne moitié de ce montant, soit 2,9 millions de francs, est consacrée aux tournées supra-régionales et internationales des compagnies indépendantes. En 2017, Pro Helvetia accorde en effet 1,9 million de francs sous forme d'aides ponctuelles et 1 million de francs au travers des conventions de soutien conjoint<sup>22</sup> à 11 compagnies. La Fondation soutient aussi les tournées des ensembles permanents à hauteur de 240'000 francs.

Le soutien aux organisations nationales est partagé entre l'Office fédéral de la culture<sup>23</sup>, responsable du soutien à Danse Suisse (près de 290'000 francs) et aux Archives suisses des arts de la scène (520'000 francs), et Pro Helvetia, en charge du soutien à Reso (770'000 francs)<sup>24</sup>.

Les Prix suisses de danse attribués par l'Office fédéral de la culture consistent en 235'000 francs à titre de récompenses aux compagnies (sous « Autres contributions ») et 200'000 francs à titre de mesures d'accompagnement (sous « Autres bénéficiaires »).

Enfin, Pro Helvetia soutient la création indépendante par un petit montant de près de 230'000 francs, ainsi que des mesures de soutien à la relève à hauteur de 185'000 francs (sous « Autres bénéficiaires »).

**22** La part de Pro Helvetia sur les conventions de soutien conjoint est en effet allouée aux tournées.

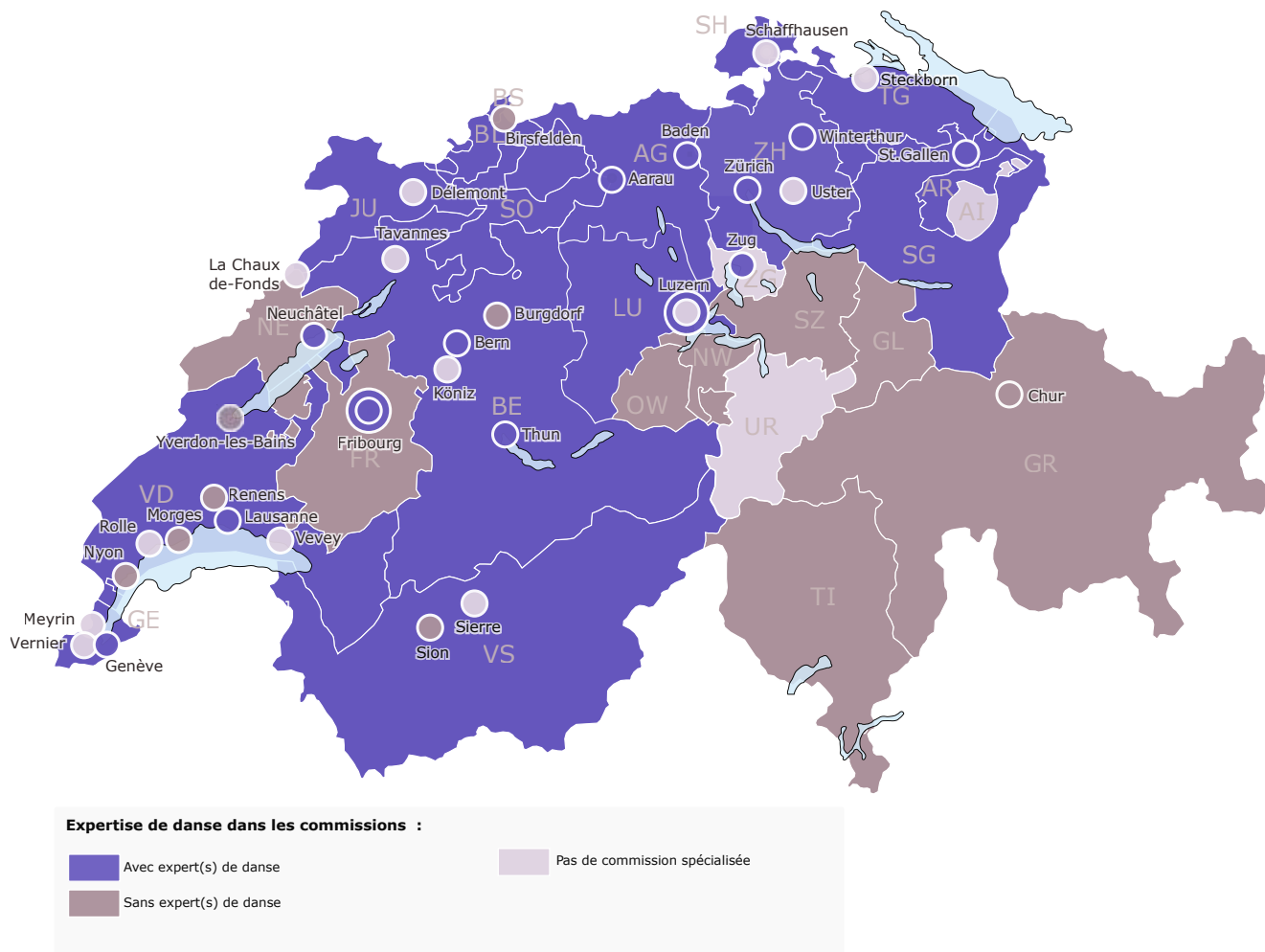
**23** L'Office fédéral de la culture verse aussi une contribution à Reso dans le cadre d'une collaboration entre les Prix suisses de danse et la Fête de la Danse.

**24** Reso redistribue environ la moitié de ce montant à différents projets développés au sein de 42 théâtres et festivals sur l'ensemble du territoire suisse (par exemple dans le cadre du fonds des programmateurs).

### 2.3 Expertise de danse dans les commissions

La composition des commissions compétentes pour la danse montre que l'importance de disposer d'experts dans le domaine n'est de loin pas acquise sur tout le territoire. Sur la carte ne figure pas la Confédération, qui possède une expertise en danse.

Là où la danse est moins bien établie, l'expertise de danse au sein des commissions compétentes n'est pas garantie. Ainsi, neuf cantons et autant de villes indiquent n'avoir aucun expert de danse dans leur commission. La danse y est alors jugée par des experts d'autres domaines artistiques, où souvent le théâtre représente tous les arts vivants. Il n'y a donc pas d'expertise explicite sur les besoins spécifiques du domaine de la danse, ni aucun lobbying en la matière.



## 2.4 Mesures coordonnées dans la danse

Diverses initiatives ont été lancées dans le sillage du projet Danse (2002-2006), proposant une meilleure coordination de l'encouragement de la danse afin de permettre une amélioration des conditions générales des professionnels de la danse et la visibilité de la discipline dans toutes les régions du pays. Ces initiatives renforcent les liens entre les différents niveaux d'encouragement ou entre les soutiens d'une région déterminée. Citons aussi la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles) qui existe depuis bien plus longtemps, mais dont les objectifs et le mode de fonctionnement sont du même ordre.

### 2.4.1 Organisations nationales

#### 2.4.1.1 Reso – Réseau Danse Suisse

Objectif et mise en œuvre : l'association Reso a été fondée en 2006 et regroupe sous la forme d'un réseau les principales organisations dans le domaine de la danse professionnelle. Actuellement, près de 90 organisations sont membres de Reso, qui promeut l'échange et la collaboration entre les programmeurs et les professionnels de la danse dans toute la Suisse. En sa qualité de centre de compétences, Reso développe et met en œuvre des mesures, ainsi que des événements, pour améliorer la qualité et la diffusion de la danse et la rend accessible à un large public. Outre les projets qui nécessitent une forte coordination nationale (Fête de la Danse, Swiss Dance Days, Forum Danse, Fonds des programmeurs, etc.), Reso mène également des projets pilotes dans certaines régions.

Financement : Reso est soutenu par Pro Helvetia à travers une convention de prestations ainsi que par les 26 cantons, via une recommandation de la CDAC (Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles). De surcroît, Reso adresse pour des projets particuliers des demandes d'aide ponctuelle aux villes, aux cantons, à la Confédération et à des organismes privés.

#### 2.4.1.2 Danse Suisse

Objectif et mise en œuvre : Danse Suisse, l'association des professionnels suisses de la danse est née, en 2007, de la fusion des associations suivantes : Association suisse des professeurs de danse classique (ASPD), Association professionnelle suisse pour la danse et la gymnastique (ASDeM) et Association suisse des danseurs et chorégraphes. L'association compte aujourd'hui environ 400 membres. En tant qu'unique association professionnelle suisse dans le domaine de la danse, elle représente les intérêts des danseuses et danseurs professionnels, des chorégraphes ainsi que des pédagogues de la danse. Font également partie des professionnels représentés par l'association : les médiateurs et médiatrices en danse ainsi que toutes les personnes qui occupent des fonctions de direction ou d'administration et d'organisation dans la danse scénique professionnelle.

En plus de la protection des intérêts de ses membres au niveau politico-culturel, Danse Suisse est particulièrement engagé dans tous les aspects qui concernent la formation initiale et continue, la reconnaissance et l'exercice de la profession, la reconversion et la sécurité sociale. Danse Suisse a notamment travaillé à la mise en place dès 2009 de la formation professionnelle de base de danseuse/danseur interprète CFC dans les spécialisations de la danse classique et de la danse contemporaine ainsi que de la formation menant au diplôme ES en danse scénique contemporaine et urbaine.

L'association collabore à cet effet avec l'Office fédéral de la culture, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ainsi qu'avec des autorités publiques et des institutions et organisations privées.

Financement : Danse Suisse est financé par l'Office fédéral de la culture, les cotisations des membres et une petite part des montants versés à Reso par les cantons. Pour certains projets, des demandes de soutien sont adressées à des institutions d'encouragement privées et au SEFRI quand cela touche au secteur de la formation.



### 2.4.1.3 Fondation SAPA, Archives suisses des arts de la scène

Objectif et mise en œuvre : la Fondation SAPA est responsable de la collecte, de la conservation et de la transmission du patrimoine culturel suisse dans le domaine des arts de la scène. Née en 2017 du regroupement de la Collection suisse de la danse et de la Collection suisse du théâtre, ses activités de documentation et ses fonds d'archives couvrent tout le spectre du travail artistique dans les domaines de la danse et du théâtre. La fondation est présente sur trois sites en Suisse, à savoir Berne, Lausanne et Zurich.

Financement : en sa qualité d'institution de mémoire, cette fondation privée à but non lucratif remplit une mission nationale et est à ce titre soutenue par l'Office fédéral de la culture, par le biais du programme de soutien aux « Musées, collections et réseaux de tiers ». Les communes et cantons-sièges soutiennent aussi la fondation. Néanmoins, l'institution est sous-financée et ne peut donc pas répondre pleinement aux exigences d'archives modernes aux normes internationales.

## 2.4.2 Mesures coordonnées

### 2.4.2.1 Conventions de soutien conjoint

Objectif et mise en œuvre : les contrats triennaux entre une compagnie indépendante, une ville, un canton et Pro Helvetia existent depuis 2006. Ils améliorent notablement les conditions de travail des compagnies bénéficiaires. En effet, ils leur accordent davantage de souplesse, un horizon de planification plus généreux et par conséquent une meilleure position de négociation sur le marché. De plus, l'instrument n'exigeant que la création de deux spectacles en 3 ans, il permet de réduire la pression à la production et d'offrir aux compagnies la possibilité d'investir davantage dans la recherche et la diffusion de leurs productions.

Financement : la contribution des villes et des cantons permet de soutenir le fonctionnement des compagnies, les productions et d'autres activités. La contribution de Pro Helvetia vient en soutien des tournées internationales et des frais d'exploitation qui vont de pair.

### 2.4.2.2 Fête de la Danse

Objectif et mise en œuvre : lancée en 2006 à Zurich, la Fête de la Danse s'est rapidement déployée dans de nombreuses autres villes de Suisse. En 2017, elle a été organisée dans 30 villes et communes. La Fête de la Danse, avec son programme festif, participatif et artistique, est un projet qui vise à faciliter l'accès à la danse sous toutes ses formes, pour tous et sur tout le territoire. L'attention du public et des médias pour cette manifestation permet aussi d'élargir la reconnaissance de cette discipline artistique. Il s'agit donc d'une mesure à la fois de médiation et de sensibilisation d'un large public. Par ailleurs, elle vise aussi à générer des collaborations et partenariats entre les acteurs culturels concernés par la danse. Reso assume la coordination de la manifestation au niveau national en s'appuyant sur des organisateurs locaux dans chaque ville.

Financement : Une part des soutiens de la CDAC et de Pro Helvetia à Reso est utilisé pour la coordination nationale de la Fête de la danse et soutenir ses projets nationaux de dimension nationale. Pour compléter cet apport, Reso et les responsables locaux de la manifestation déposent des demandes ponctuelles aux villes, cantons et bailleurs de fonds privés pour les programmes développés particulièrement dans les villes et cantons correspondants.

### 2.4.2.3 TanzPlan Ost

En 2008, huit cantons (AR, AI, GL, GR, SG, SH, TG, ZH) et la Principauté du Liechtenstein ont fondé TanzPlan Ost, un projet d'encouragement de la danse visant la création de conditions-cadres soutenant la danse contemporaine. Depuis 2010, TanzPlan Ost réalise un festival biennal qui réunit six à huit performances, courtes et longues, présentées par des créateurs de la scène indépendante ainsi qu'un projet créé en collaboration avec des chorégraphes actifs sur le plan international. Le TanzPlan Ost favorise la création de réseaux et la mise en valeur qualitative de la scène de la danse. Financement : cantons AR, AI, GL, GR, SG, SH, TG, ZH et Principauté du Liechtenstein ainsi que communes, villes et fondations privée (contributions aux projets).

#### **2.4.2.4 Evidanse (festival interjurassien et transfrontalier de danse contemporaine)**

Objective et mise en œuvre: Evidanse est un projet de promotion de la danse dans le canton du Jura et la partie francophone du canton de Berne porté par les principales structures culturelles. Ses actions sont la programmation de spectacles, la médiation artistique et culturelle ainsi que l'échange de compétences au sein du réseau de partenaires. Pour certains projets transfrontaliers, Evidanse collabore avec le centre chorégraphique national de Franche-Comté à Belfort en France voisine, comme actuellement pour un projet d'éducation artistique et culturelle. Sous forme de festival, la première édition d'Evidanse a eu lieu en 2004 pour ensuite se développer au fil des ans en un programme de saison.

Financement : Evidanse est soutenu par les cantons de Berne et du Jura et la Franche-Comté.

#### **2.4.2.5 CORODIS (Commission romande pour la diffusion des spectacles)**

Objectif et mise en œuvre : la CORODIS a été créée en 1993 afin de faciliter la diffusion des spectacles en Suisse et à l'étranger, de favoriser l'augmentation du nombre de représentations pour permettre aux spectacles d'atteindre une pleine maturité artistique et une rentabilité optimale. La CORODIS dispose de deux fonds de soutien, l'un pour les compagnies émergentes, l'autre pour les compagnies confirmées et les institutions, grâce auxquels elle peut soutenir les tournées de spectacles vivants professionnels.

Financement : la CORODIS est financée par 24 villes, 7 cantons romands et la Loterie romande.

#### **2.4.2.6 Autres secteurs de la danse**

Il n'a pas été possible de trouver d'encouragement coordonné pour d'autres domaines de la danse qui ont incontestablement un rayonnement national ou suprarégional, dont font notamment partie les fondations de reconversion SSUDK<sup>25</sup> et RDP<sup>26</sup>.

En 2017, l'organisation lausannoise Danse Transition et la Fondation suisse pour la reconversion des artistes de scène (SSUDK), basée à Zurich, ont signé conjointement avec Danse Suisse un accord tripartite de coopération au niveau national. Ensemble, les trois organisations veulent travailler à un soutien coordonné et de meilleures conditions pour la reconversion des danseuses et danseurs interprètes.

**25** Fondation suisse pour la reconversion des artistes de scène

**26** Association pour la reconversion des danseurs professionnels

## 2.5 Contributions par domaines d'affectation et par bénéficiaires

Ce chapitre est dédié aux domaines d'affectation essentiels (et par conséquent aux postes budgétaires les plus importants) des contributions à la création, aux tournées et aux théâtres et festivals. Alors que jusqu'à présent, les divers domaines d'encouragement étaient classés en fonction des donateurs, les chiffres sont ventilés désormais en fonction des bénéficiaires. Ceci permet d'affecter aux régions les contributions de la Confédération.

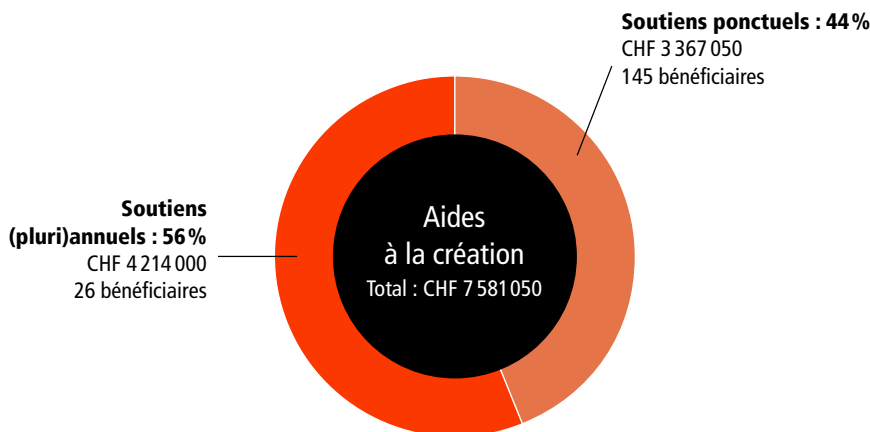
Les chiffres montrent que la danse est présente avant tout dans quelques pôles dynamiques, en premier lieu dans les cinq grandes villes que sont Zurich, Genève, Bâle, Lausanne et Berne. Sur le reste du territoire, on rencontre des initiatives bien plus modestes dans certaines villes de taille moyenne, tandis qu'ailleurs la danse professionnelle est pratiquement inexistante.

L'enquête met également en évidence que le paysage suisse de la danse est influencé par deux systèmes théâtraux différents : le système des théâtres ayant un ensemble permanent en Suisse alémanique et le système des théâtres de production sans ensemble permanent en Suisse romande et au Tessin. Ce dernier est plus compatible avec la scène indépendante de la danse. Par ailleurs, les différences entre les deux systèmes expliquent pourquoi les tournées sont plus nombreuses et fréquentes, et par conséquent mieux soutenues, en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.

### 2.5.1 Aperçu des contributions à la création

Les 7,6 millions de francs dévolus à la création indépendante donnent lieu à 263 contributions allouées à quelque 165 compagnies indépendantes. 58% d'entre elles sont alémaniques, 38% romandes et 4% tessinoises.

#### Aides à la création, selon la forme de soutien : ponctuelles ou (pluri)annuelles

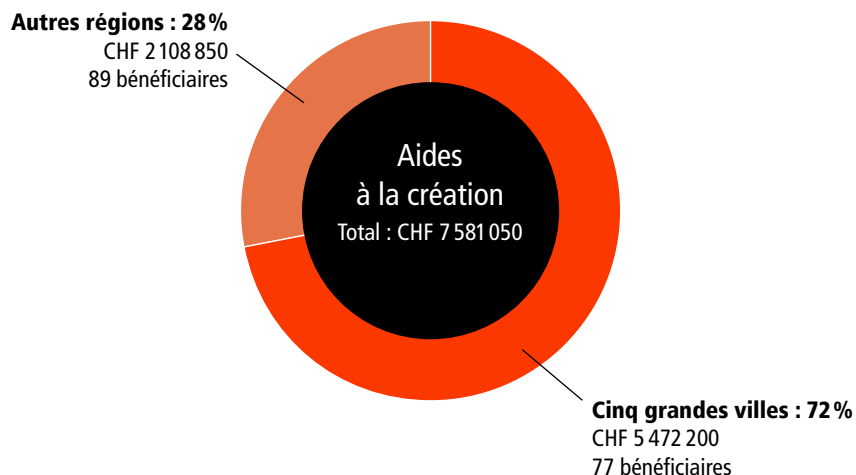


**27** On trouve des conventions bilatérales entre une instance communale ou cantonale et une compagnie, trilatérales entre une ville, un canton et une compagnie, et les conventions de soutien conjoint qui réunissent cantons, villes et Confédération autour d'une compagnie. Le plus souvent, elles portent sur une durée de trois ans et prévoient la création de deux productions.

On peut déduire du graphique qu'un peu plus de la moitié (56%) de l'aide à la création est accordée sous forme (pluri)annuelle. Bien qu'elles doivent être complétées par d'autres financements, les aides (pluri)annuelles<sup>27</sup> assurent une certaine stabilité et des moyens plus importants : la contribution moyenne atteint plus de 90'000 francs, qui sont généralement accordés durant trois ans. C'est un peu plus de 15'000 francs pour les contributions ponctuelles, soit six fois moins. Les conventions concernent toutefois seulement 15% des compagnies bénéficiaires, signe que les moyens de création restent limités pour la majorité d'entre elles.

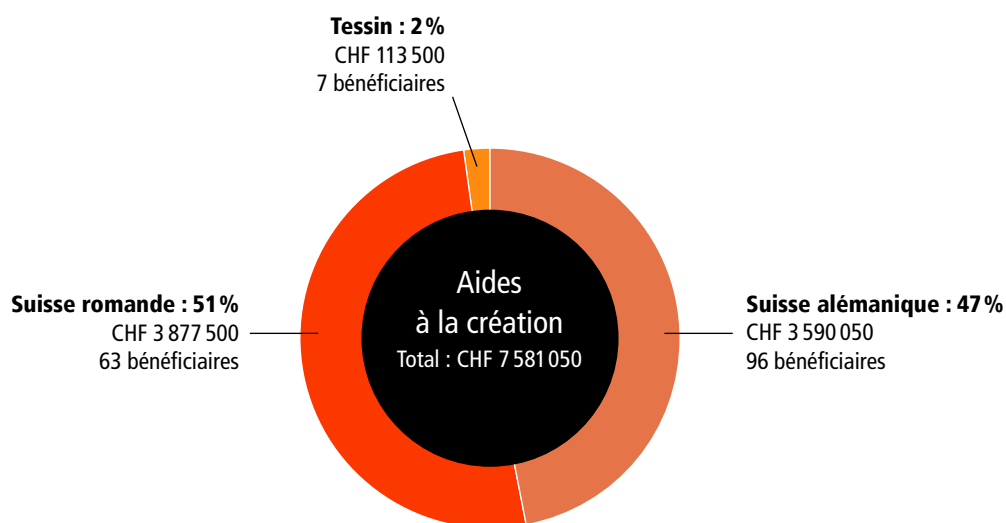
### Aides à la création, selon les cinq grandes villes ou toutes les régions

Elément frappant, près des trois quarts (72%) de l'aide à la création se concentrent sur les cinq grandes villes, où les compagnies se voient accorder près de 5,5 millions de francs. On observe que la contribution moyenne (près de 37'000 francs) est deux fois plus élevée qu'ailleurs en Suisse (18'500 francs).



### Aides à la création, selon les régions linguistiques

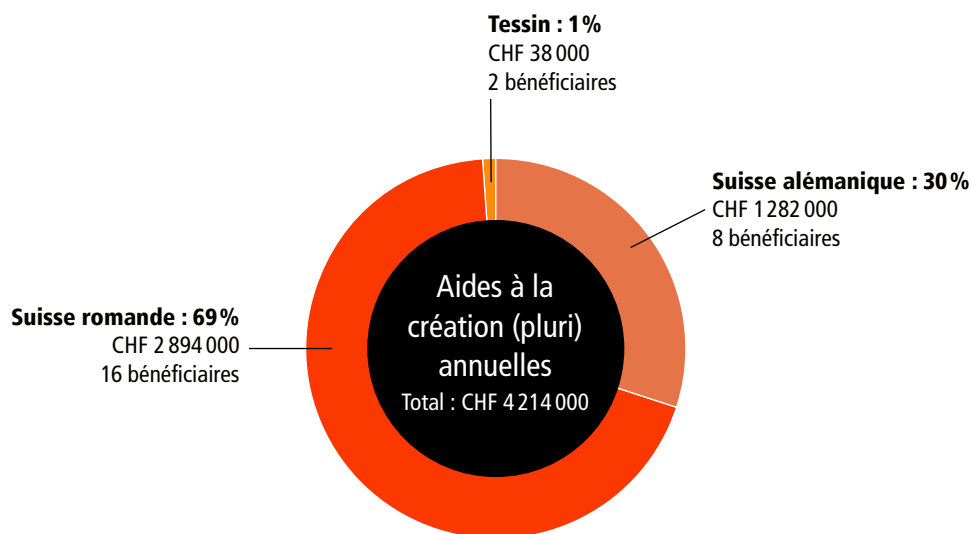
On constate également de grandes différences entre les trois régions linguistiques. En effet, la moitié de l'enveloppe est allouée aux compagnies romandes, soit une part équivalant au double proportionnellement à la population de la région, alors que c'est l'inverse au Tessin<sup>28</sup> où il s'agit de la moitié en regard de la population italophone, le reste allant aux compagnies alémaniques. Corrélativement, la contribution moyenne allouée aux bénéficiaires romands (42'000 francs) est presque deux fois plus élevée que celle accordée aux compagnies alémaniques (22'000 francs) et trois fois plus élevée que celle attribuée aux tessinoises (12'500 francs).



<sup>28</sup> Mentionnons toutefois ici que les données des villes manquent au Tessin.

**Aides à la création (pluri)annuelles,  
selon les régions linguistiques**

Dans le domaine des aides (pluri)annuelles, les écarts entre régions linguistiques se creusent de manière radicale. Les compagnies romandes concentrent plus des deux tiers (69%) de l'enveloppe, pour seulement un tiers aux bénéficiaires alémaniques, et un montant minime pour les compagnies tessinoises. Ainsi, ce ne sont pas moins de 26% des compagnies romandes qui sont soutenues sous forme de conventions contre seulement 8% en Suisse alémanique. C'est encore 29% au Tessin, mais avec des montants de contributions beaucoup plus modestes qu'ailleurs.

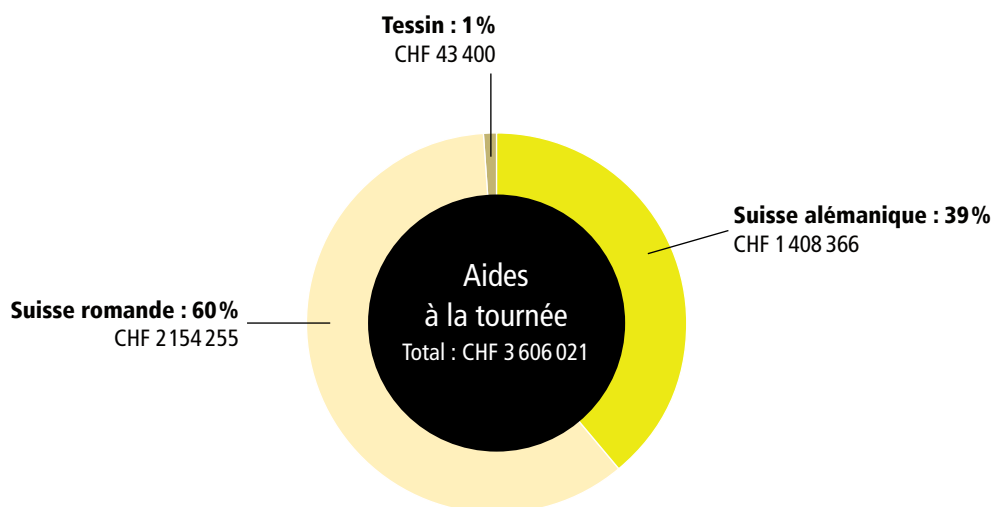


## 2.5.2 Aperçu des contributions à la tournée

Les aides à la tournée octroyées par les trois niveaux politiques représentent 3,6 millions de francs<sup>29</sup>, dont 2,6 millions de francs accordés sous forme ponctuelle et 1 million consacré aux conventions conjointes<sup>30</sup> pour 11 compagnies.

Rappelons ici que 80% de l'aide (2,9 millions de francs) est allouée par Pro Helvetia à des tournées suprarégionales et internationales tandis que les aides accordées par les deux autres niveaux politiques (près de 680'000 francs) peuvent être destinées à tous types de tournées.

### Aides à la tournée, selon les trois régions linguistiques



Comme observé, les aides à la création se partagent pour moitié entre bénéficiaires romands d'une part et compagnies alémaniques et tessinoises d'autre part. S'agissant des aides à la tournée, ces rapports se creusent encore en faveur des Romands, qui capitalisent 60% de l'enveloppe. Si l'on met les aides à la création en rapport avec les aides à la tournée<sup>31</sup>, la comparaison au niveau national montre que, pour chaque franc accordé à la création, 50 centimes sont par ailleurs alloués à la tournée. Sans surprise, les Romands sont au-dessus de cette moyenne (56 cts), et Alémaniques comme Tessinois au-dessous (environ 39 cts).

Ces écarts sont à mettre sur le compte des deux systèmes de production mentionnés, qui veulent qu'on accorde plus d'importance aux tournées en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. En témoigne aussi un particularisme romand où villes, cantons et Loterie ont réuni leurs efforts depuis 1993 au sein de la CORODIS (cf. page 16). Ce fonds offre aux compagnies des moyens supplémentaires qui complètent les aides des instances publiques romandes. On observe ainsi que la CORODIS accorde 205'000 francs à la danse en 2017 sur son budget total de 923'000 francs consacré à la diffusion des arts vivants en général.

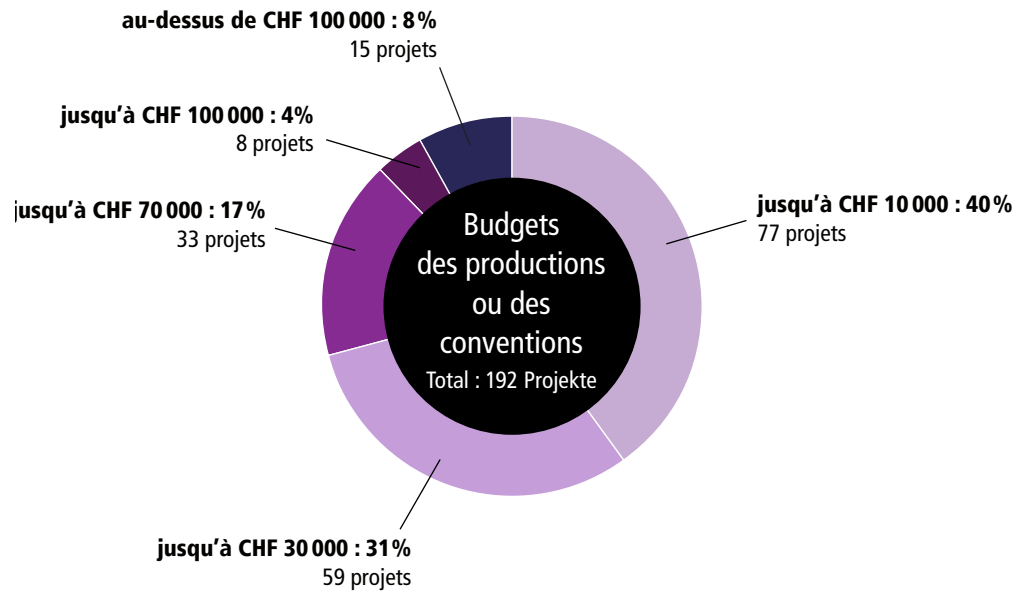
**29** Des aides à la tournée figurent cependant sous la création à chaque fois que les aides à la création couvrent des dates de représentation allant au-delà de la première.

**30** Les conventions de soutien conjoint réunissent cantons, villes et Confédération autour d'une compagnie.

**31** La comparaison reste toutefois limitée, car seule la contribution totale aux tournées a été demandée aux instances d'encouragement, et il n'est pas possible de rapporter ce montant à un nombre de bénéficiaires ou de productions, contrairement aux aides à la création.

### 2.5.3 Situation financière des compagnies indépendantes

#### Budgets des productions ou des conventions, selon le financement public total 2017



Comme l'indiquent les chiffres de l'encouragement à la création et à la tournée, les possibilités de financement restent la plupart du temps très modestes et sont très inégales d'une région à l'autre. Les compagnies opèrent donc la plupart du temps dans un contexte de production et de diffusion fragile.

Les 7,6 millions de francs d'aides à la création se rapportent à environ 190 productions et conventions soutenues en 2017. Celles-ci sont le fait de 166 compagnies, soit l'essentiel des quelque 200 compagnies actives en Suisse dénombrées par les instances d'encouragement.

Sur les quelque 190 projets (productions et conventions), on observe que seuls 23 d'entre eux soit 12% reçoivent plus de 70'000 francs, le plus souvent par le biais d'une convention. Au-delà de la barre des 100'000 francs, on ne trouve plus qu'une quinzaine de conventions accordées. En fait, dans 40% des cas, le budget de production représente au maximum 10'000 francs, et, dans 71% des cas, au maximum 30'000 francs. Le fait que presque toutes les compagnies actives soient soutenues pour la création permet de conclure qu'il n'est pas très difficile d'obtenir de petites aides. Par contre, les possibilités d'obtenir une contribution plus substantielle sont très réduites.

## Modes de production des compagnies indépendantes

Les compagnies indépendantes s'autoproduisent. En bref, elles fonctionnent comme des PME : elles engagent des employés pour une production, paient leur salaire et se procurent l'argent nécessaire pour ce faire. Sachant qu'une production de danse requiert plusieurs semaines de travail de la part de plusieurs personnes sur le plan artistique, technique et administratif, il semble évident que des moyens substantiels sont nécessaires à cet effet. Le groupe doit les collecter auprès de différents partenaires : aides à la coproduction de grandes institutions, subventions de la ville (commune), du canton et de la Confédération ainsi que contributions de fondations privées. La plupart de ces montants sont modestes et le budget requis ne peut être réuni dans sa totalité que dans de rares cas. En conséquence, ce sont souvent les salaires qui sont réduits, ce qui est d'autant plus grave que la plupart des participants ne sont engagés que sur une base hebdomadaire ou journalière et subissent donc une interruption de gains. Les conditions de travail de la scène indépendante sont donc précaires. Une autre conséquence négative est la grande fluctuation, en particulier parmi les administrateurs et administratrices, qui ne peuvent que difficilement survivre des commissions des compagnies indépendantes uniquement et ne restent donc que rarement longtemps à un poste. En raison de cette forte fluctuation, il y a une perte constante de savoir-faire et de réseaux, ce qui affaiblit la scène indépendante de la danse.

En Suisse, le secteur public concentre l'essentiel de son soutien à la scène de la danse indépendante sur l'élaboration de nouvelles créations. Peu d'argent est disponible pour d'autres activités importantes comme la recherche, les répétitions de reprise, les approfondissements, l'acquisition d'accueils ou les tournées. En conséquence, de nouveaux projets voient constamment le jour, puisque c'est le meilleur moyen pour les compagnies de recevoir un soutien financier. Les effets sont souvent des périodes de répétition trop courtes et, surtout, une diffusion inadéquate, qui ne permettent pas aux pièces de mûrir artistiquement et d'atteindre assez de public.

Les 26 compagnies (état en 2017) qui bénéficient d'une subvention pluriannuelle atteignent de meilleures conditions de travail. Ces subventions pluriannuelles sont dotées très différemment, mais elles permettent aux compagnies d'investir au moins de façon rudimentaire dans les activités hors création mentionnées ci-dessus. De plus, ces compagnies ont un horizon de planification plus long et donc un meilleur statut lors des négociations. Par conséquent, elles bénéficient souvent d'un meilleur réseau et génèrent plus de recettes à travers les coproductions et accueils que celles qui ne sont soutenues que par projet.

Les théâtres et les festivals coproducteurs jouent un rôle central pour les productions de la scène indépendante : ils mettent à disposition leur infrastructure, des salles de répétition, de la technique et du temps pour l'aménagement de la scène. De plus, ils accompagnent le développement des compagnies et les intègrent dans un réseau artistique. Dans l'idéal, ils accompagnent une compagnie dans son développement sur plusieurs années. Une compagnie a par ailleurs besoin d'étendre son réseau à d'autres grandes institutions, qui peuvent coproduire leurs pièces ou les inviter régulièrement sous la forme d'accueils. Cependant, les budgets des institutions ne suffisent pas à eux seuls à financer leurs activités d'accueil ou de coproduction et elles ont donc besoin de soutiens supplémentaires pour mener à bien ces missions.



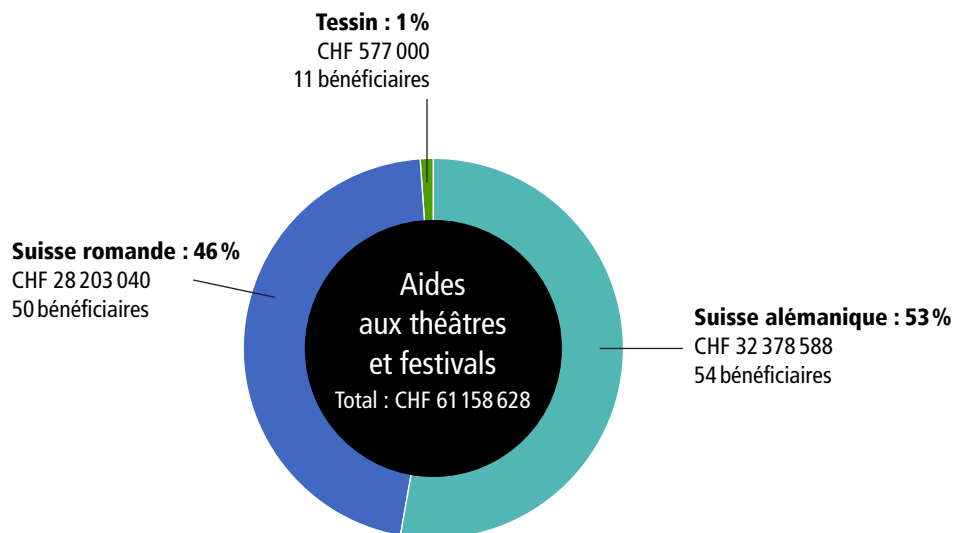
## 2.5.4 Aperçu des contributions aux théâtres et aux festivals

Avec cinq des sept ensembles permanents établis sur l'ensemble du territoire, la Suisse alémanique se caractérise par un système de théâtre de répertoire qui concentre l'essentiel des moyens alloués à ces institutions en Suisse, soit 200,7 sur 216,7<sup>32</sup> millions de francs. Comme indiqué plus haut, ces montants se rapportent à l'ensemble de l'activité de ces théâtres, où la danse occupe une place mineure. Des chiffres détaillés concernant les ensembles de danse ont été demandés aux institutions et à leurs subventionneurs, mais ne sont malheureusement pas disponibles à ce jour, raison pour laquelle nous n'en tenons pas compte dans la suite de ce rapport.

En ce qui concerne les 115 théâtres et festivals programmant des compagnies indépendantes, les rapports s'inversent en faveur de la Suisse latine, qui compte autant de théâtres et festivals qu'en Suisse alémanique : on dénombre en effet seulement 54 théâtres et festivals alémaniques, contre 50 romands et 11 tessinois.

### Aides aux théâtres et festivals, selon les trois régions linguistiques

Comme déjà mentionné, ces 115 théâtres et festivals se voient octroyer 61,2 millions de francs, destinés en majorité à d'autres disciplines que la danse. Les montants des contributions sont proportionnels au nombre de théâtres et festivals dans chaque région, sauf au Tessin<sup>33</sup>, où ils sont comparativement moindres. On trouve en effet un montant légèrement plus élevé en Suisse alémanique (32,4 millions de francs) qu'en Suisse romande (28,2 millions de francs), tandis que la contribution aux théâtres et festivals tessinois reste minime.

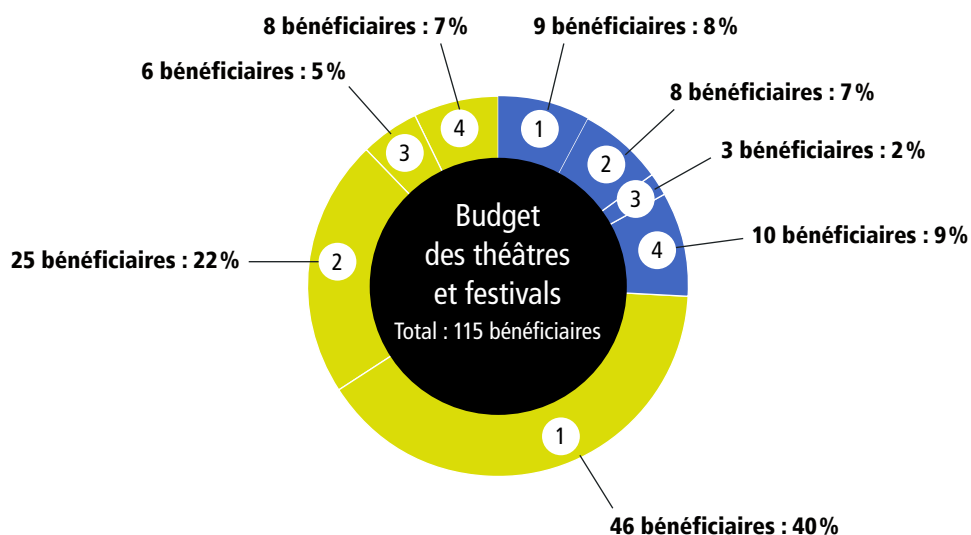


**32** Ici, nous n'incluons pas les aides à la tournée des ensembles permanents (241'000 francs), raison pour laquelle ce total diffère légèrement des 216,9 millions de francs indiqués au chapitre « 2.1.2 Contributions totales aux théâtres et festivals ».

**33** Mentionnons toutefois que ces chiffres sont basés uniquement sur les données cantonales, car aucune ville tessinoise n'a participé à l'enquête.

### 2.5.5 Situation financière des théâtres et festivals qui programment des compagnies indépendantes

#### Budgets des théâtres et festivals, selon les cinq grandes villes et autres régions



#### Financements publics :

- ① max. CHF 100 000
- ② max. CHF 500 000
- ③ max. CHF 1 million
- ④ plus de CHF 1 million

#### Régions :

- cinq grandes villes de Suisse
- toutes les autres régions

Les financements publics totaux alloués pour l'ensemble de leur activité (danse et autres disciplines) aux 115 théâtres et festivals programmant des compagnies indépendantes restent très modestes, notamment hors des centres urbains. Ceci pèse donc sur les possibilités de coproduction et d'accueil.

Pas moins des trois quarts des théâtres et festivals bénéficient en effet de moins de 500'000 francs d'aides publiques. En réalité, presque la moitié d'entre eux ne dépasse pas 100'000 francs de budget. On ne trouve que 10 théâtres et festivals avec plus de 500'000 francs et seuls 18 atteignent plus de 1 million de francs.

C'est à nouveau dans les cinq grandes villes que se concentre l'essentiel des moyens : les budgets moyens des théâtres et festivals y atteignent presque le million de francs, soit trois fois plus que sur le reste du territoire. C'est aussi dans ces villes que se concentrent les théâtres et festivals coproducteurs nécessaires à la création indépendante. Le reste du territoire héberge quant à lui un nombre proportionnellement plus important de théâtres et festivals d'accueil.

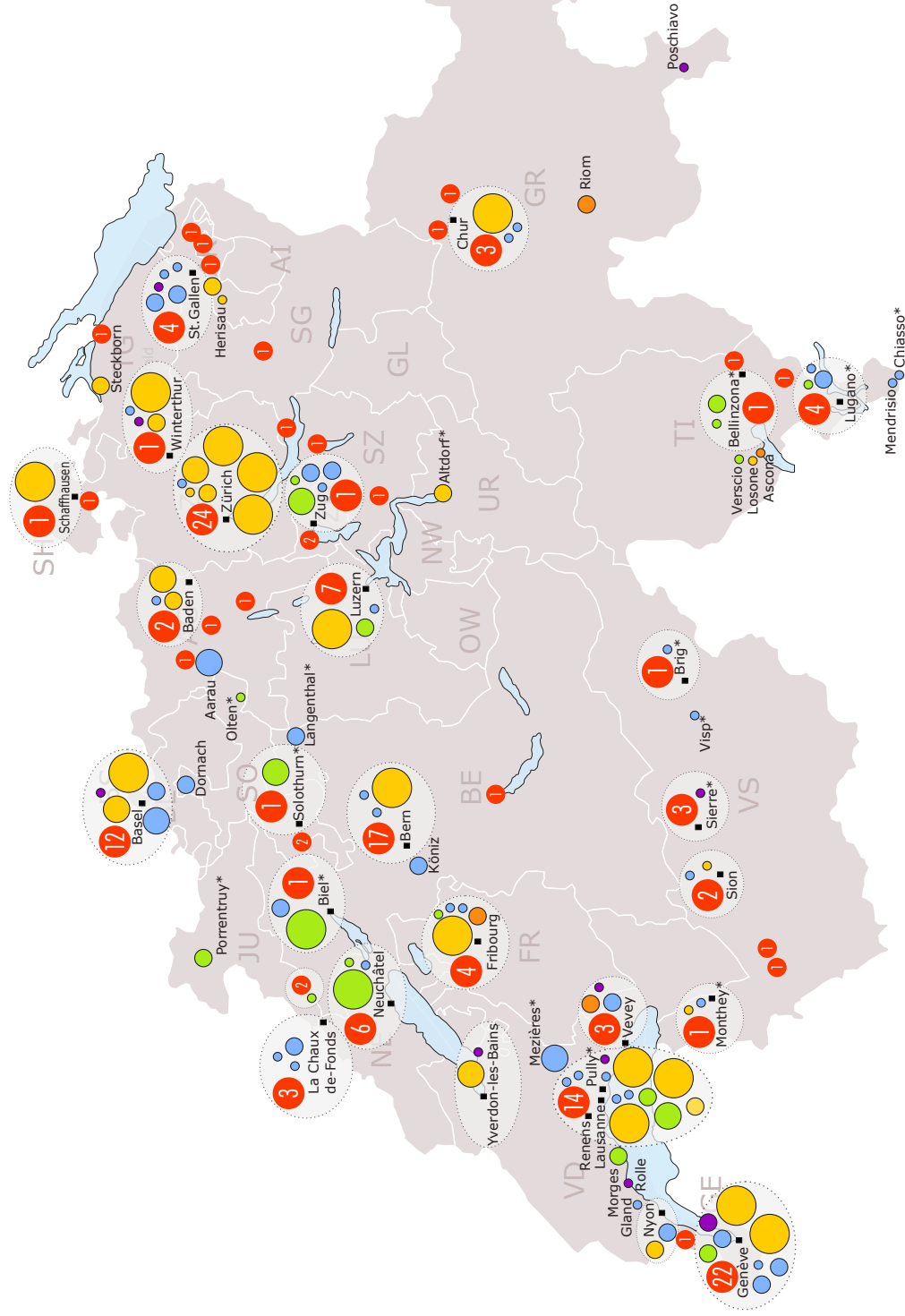
Fait marquant, la Suisse ne compte qu'une dizaine de théâtres et festivals entièrement dédiés à la danse, dont un dans la catégorie supérieure (plus de 1 million de francs), un dans la catégorie intermédiaire (plus de 500'000 francs) et le reste dans la catégorie plancher (jusqu'à 100'000 francs). Ainsi, la plupart d'entre eux sont fragiles et se trouvent dans une situation encore nettement plus précaire que les autres théâtres et festivals pluridisciplinaires. Sur la base de ces observations, on peut conclure que les théâtres et festivals de danse s'appuient en partie sur un engagement bénévole.

## Prescriptions quant à la programmation de la danse suisse

Seule une moitié des 115 théâtres et festivals dispose d'un cahier des charges où la programmation de la danse est inscrite comme mission. On remarque qu'approximativement un quart ne suit pas ces prescriptions, ou seulement de manière marginale. Il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure ces prescriptions influent sur la programmation de la danse en Suisse. L'initiative personnelle des directrices et directeurs a une influence bien plus grande à cet égard, mais il ne faut pas oublier que ces derniers viennent en règle générale du monde du théâtre.

Dans les théâtres qui programment plusieurs disciplines, on observe à nouveau de fortes hiérarchies, défavorables à la danse. Toutes les directrices et directeurs de ballets ne font en effet pas partie de la direction du théâtre, comme c'est le cas des représentants des autres disciplines. De plus, dans ces théâtres, il est d'usage que les intendantes et intendants viennent du théâtre parlé ou de l'opéra et qu'ils ne disposent que de peu de connaissances en matière de danse.

Ainsi, se pose la question des processus de nomination des directions, soit de l'influence des instances communales et cantonales sur ces processus et de la présence d'une expertise de danse au sein des commissions de nomination.



Financements publics des théâtres et festivals :

- Max. CHF 100 000
- Plus de CHF 100 000 à max. CHF 500 000
- Plus de CHF 500 000 à max. CHF 1 mio
- Plus de CHF 1 mio

Programmation de danse dans les théâtres et festivals :

- Théâtres et festivals avec coproductions
- Théâtres et festivals avec accueils
- Théâtres et festivals avec coproductions et accueils
- Fêtes de la Danse
- Autres théâtres et festivals (sans données de programmation)

Autre :

- Nombre de compagnies selon aides à la création
- \* Aucune information sur le financement de la ville ou de la commune

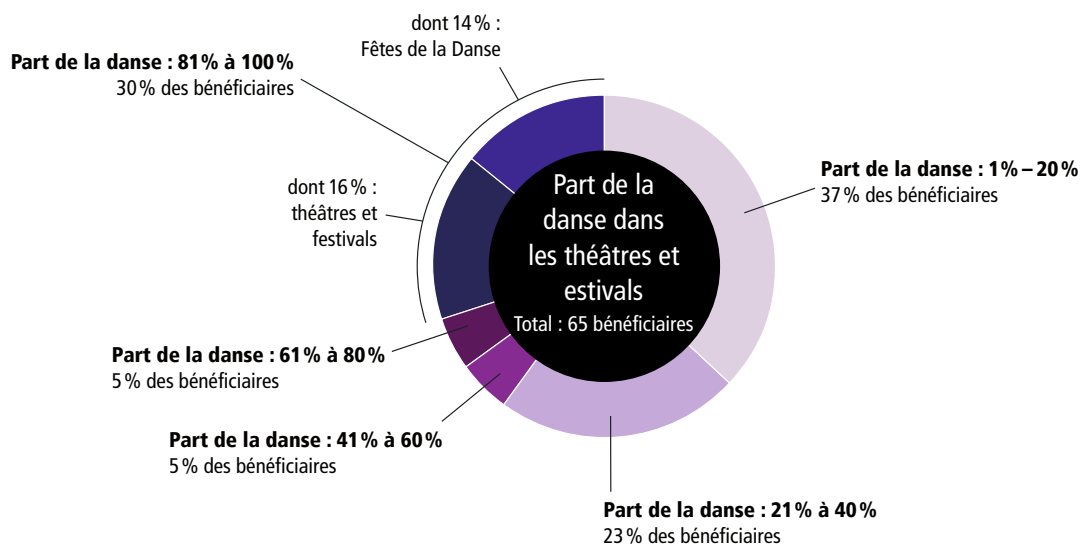
### 3 Programmation de la danse en Suisse

Au total, 65<sup>34</sup> théâtres et festivals ont participé à ce volet de l'enquête. 48% sont alémaniques, 43% sont romands et les 9% restants sont situés au Tessin. 30% des théâtres et festivals se trouvent dans les cinq grandes villes et les 70% restants dans les autres régions.

#### 3.1 Part de la programmation de danse dans les théâtres et festivals

En Suisse, la danse est relativement peu programmée en regard des autres arts de la scène. Sur les quelque 400 théâtres répertoriés<sup>35</sup>, auxquels il faut ajouter un certain nombre de festivals, seuls 115 programment de la danse, soit une petite minorité du paysage des théâtres et festivals.

##### Part de la programmation de danse (suisse et internationale) dans les théâtres et festivals



Dans les théâtres et festivals programmant de la danse, cette dernière ne représente que 25% des productions à l'affiche. De fait, un bon tiers des théâtres et festivals interrogés ne présente que 20% maximum de danse. De manière générale, dans 60% des cas, la discipline constitue une part minoritaire du programme. Enfin, comme déjà noté, une vingtaine (30%) de théâtres et festivals se consacre entièrement à la danse. La moitié d'entre eux sont des Fêtes de la Danse, qui ne peuvent pas être considérées au même titre que les structures de danse institutionnalisées.

Presque tous les théâtres et festivals interrogés accueillent des spectacles de danse dans leur programmation et ils sont encore plus de 60% à coproduire. C'est surtout dans ce domaine de la coproduction que des différences entre régions sont particulièrement visibles, alors qu'elles s'atténuent dans les accueils. Comme on peut s'y attendre, c'est dans les cinq grandes villes que se concentrent plus de la moitié (55%) des coproductions, alors que près de 60% des accueils sont réalisés hors des cinq grandes villes.

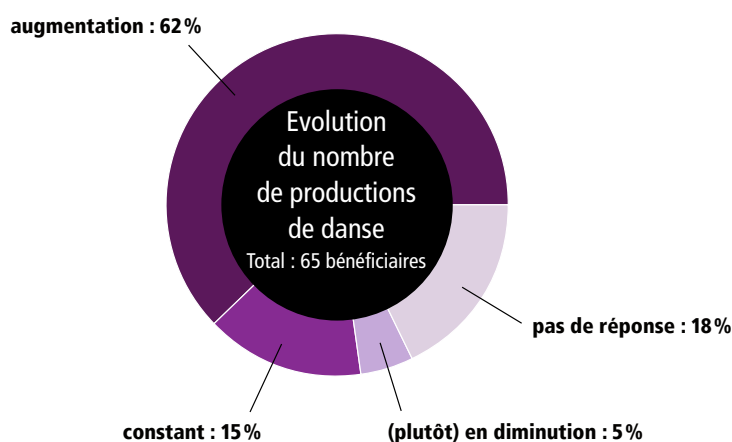
**34** Comme déjà mentionné, les théâtres avec ensemble permanent sont exclus de cette partie du rapport. Par ailleurs, Evidanse, en pause en 2016–2017, a été exceptionnellement pris en compte en raison de sa mention comme mesure coordonnée (cf. chapitre « 2.4 Mesures coordonnées dans la danse »).

**35** Source : Office fédéral de la culture, Statistique de poche de la culture en Suisse 2018, p. 55.

### 3.2 Evolution de la programmation de danse durant les cinq dernières années

#### Evolution du nombre de productions de danse dans les théâtres et festivals durant les cinq dernières années

Selon leur propre estimation, près des deux tiers des théâtres et festivals interrogés indiquent une augmentation de la programmation de danse au cours des cinq dernières années, et seuls 5% d'entre eux indiquent une diminution de la part de la danse dans le programme. Ainsi, cet état de la situation en 2017 présente une réalité qui s'est déjà améliorée ces dernières années. Cette augmentation coïncide avec les données de l'OFS<sup>36</sup>, qui indiquent un accroissement de quelque 33% des spectateurs de danse entre 2008 et 2014. Quelques théâtres et festivals précisent d'ailleurs que cela est dû à une amélioration de leur situation financière.



**36** Office fédéral de la statistique : Culture, médias, société de l'information, sport / Pratiques culturelles – Fréquentation des institutions culturelles (année 2008, année 2014) : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/culture/pratiques-culturelles/frequentation-institutions.html>

### 3.3 Contraintes et obstacles à la programmation de danse

Les trois quarts des théâtres et festivals interrogés indiquent être sujets à des contraintes ou obstacles dans la programmation de danse, mais les dispositions à l'égard de la discipline sont globalement positives.

#### Contraintes financières

Les contraintes les plus répandues sont d'ordre financier : il manque de moyens pour la programmation de danse, ainsi que de moyens d'ordre structurel pour les théâtres et les festivals les moins financés.

Ce manque de moyens pour coproduire est en effet la première difficulté invoquée par les programmeurs. Ils sont plus de 60% à en faire part. Fait intéressant, la moitié d'entre eux ne coproduit pas, ou exceptionnellement. Les cachets d'accueil représentent quant à eux une difficulté pour près de la moitié des théâtres et festivals (46%).

#### Contraintes infrastructurelles

De manière réjouissante, peu de théâtres (13%)<sup>37</sup> font état d'une inadaptation de leur outil à la danse. Par contre, la taille des salles est une contrainte : plus celle-ci augmente, plus le nombre de programmations de danse diminue.

#### Contraintes spécifiques dans les régions hors des grands centres

De manière générale, les théâtres et festivals qui rencontrent les contraintes les plus importantes sont ceux situés hors des grands centres urbains. En effet, les contraintes sont globalement plus marquées dans ces régions, de surcroît s'y exercent des contraintes bien spécifiques. 49%<sup>38</sup> des théâtres et festivals concernés indiquent une forte dépendance envers la billetterie et 53%<sup>39</sup> font état d'un bassin de public restreint pour la danse. S'il est logique que le bassin de public soit plus restreint hors des cinq grandes villes, il semble toutefois que plus l'on programme de la danse, moins on estime que le public de danse est restreint.

**37** En ne tenant compte que des infrastructures (sans les festivals).

**38** C'est seulement 5% pour les théâtres et festivals des cinq grandes villes.

**39** C'est seulement 15% pour les théâtres et festivals des cinq grandes villes.

### 3.4 Importance des coproductions et accueils

Comme mentionné au chapitre « 2.5.3 Situation financière des compagnies indépendantes », les coproducteurs sont essentiels à la création en raison de leurs apports financiers et infrastructurels, tandis que les théâtres et festivals d'accueil assurent les cachets qui permettent de prolonger l'exploitation de la production.

Une définition de la coproduction a été formulée par un groupe de travail de la Corodis. Celle-ci n'est malheureusement que rarement utilisée dans les faits : Une coproduction est un « contrat conclu entre un producteur et un ou plusieurs coproducteur-s qui s'associent pour mettre en commun des moyens financiers, techniques et/ou humains nécessaires à la production d'un spectacle. La coproduction avec un organisateur implique, de la part de l'organisateur, un apport en numéraire supérieur au prix de cession et permettant de couvrir une partie des frais de production. Il peut être complété par la fourniture de services et/ou de prestations. Le contrat de coproduction est distinct du contrat de cession pour les représentations accueillies par un coproducteur. »

#### 3.4.1 Coproductions

Selon l'enquête, environ 160 coproductions suisses sont programmées sur les scènes des théâtres et des festivals, ce qui correspond à peu près au nombre de productions et de conventions recensées<sup>40</sup>. Cette estimation permet d'affirmer qu'une compagnie n'a en moyenne qu'un seul coproducteur, ce qui est insuffisant. En effet, seul un nombre plus important de coproducteurs apporterait des financements et ressources infrastructurelles garantissant à la fois de bonnes conditions de création et un plus grand nombre de représentations, ce qui contribuerait ainsi à une plus grande qualité artistique.

Fait intéressant, les théâtres et festivals coproducteurs alémaniques et tessinois programment en moyenne le double de coproductions que leurs homologues romands. Il faut en conclure que les conditions de coproduction sont nettement moins bonnes dans les deux premières régions. En effet, les théâtres et festivals alémaniques bénéficient de budgets équivalents à leurs homologues romands, mais doivent accueillir proportionnellement plus de compagnies<sup>41</sup>, tandis qu'au Tessin les moyens qui leurs sont alloués restent extrêmement modestes.

57% des théâtres et festivals coproduisant des spectacles suisses, dont pour un tiers des théâtres et festivals parmi les mieux dotés, indiquent qu'ils bénéficient de moyens de coproduction insuffisants. Les théâtres et festivals coproducteurs peinent donc à jouer pleinement leur rôle dans la création chorégraphique. Il en résulte qu'on parle souvent de coproduction sans que celle-ci ne corresponde à sa définition du point de vue financier. La stabilité procurée par la coproduction n'est donc pas acquise en Suisse.

<sup>40</sup> En effet, parmi les quelques 190 productions et conventions allouées en 2017, on estime qu'une trentaine concerne des groupes locaux (associations, projets semi-professionnels). Ainsi, le nombre de coproductions programmées est très proche du nombre de productions ou conventions.

<sup>41</sup> En Suisse alémanique, il y a en moyenne 1,75 compagnies pour une structure, contre seulement 1,25 compagnies par structure en Suisse romande.



### 3.4.2 Accueils

Selon les dires des théâtres et festivals<sup>42</sup>, les cachets d'accueil se situent en moyenne un peu au-dessus des recommandations minimales des associations professionnelles<sup>43</sup>: 540 francs (par personne pour une représentation) / 425 francs (par personne par représentation, dès deux représentations). Près de 40% des théâtres et festivals se situent au-dessous de ces recommandations. Ils sont responsables d'un tiers des accueils suisses, et sont sis aux trois quarts hors des grands centres urbains.

En 2017, on compte environ 190 productions et conventions soutenues pour environ 280 accueils suisses programmés dans les théâtres et festivals. Chaque production ne peut donc en moyenne compter que sur 2,5 lieux de représentation. Cela ne permet pas aux compagnies de développer artistiquement la production au cours de la tournée et de valoriser la subvention publique engagée dans la création.

Alors qu'on trouve la majorité des coproductions dans les grandes villes, près de 60% des accueils sont réalisés dans les autres régions. Etant donné les moyens considérablement différents, on peut conclure qu'une bonne partie des accueils sont réalisés dans des conditions modestes voire insuffisantes. 46% des théâtres et festivals indiquent en effet que l'aspect financier représente une contrainte, sans laquelle ils programmeraient plus de danse. S'il n'y a pas plus d'accueils suisses, c'est donc en partie parce que leur nombre est limité par les conditions financières de ceux qui les réalisent.

**42** A noter que 47 d'entre eux sur 65 ont répondu à cette question.

**43** Les recommandations minimales des deux associations professionnelles ACT et SSRS concernant les cachets d'accueils sont de 500 francs par personne pour une représentation et de 400 francs par personne et par représentation dès deux représentations.

## 4 Conclusion

Les résultats de la collecte de données présentent un tableau hétérogène de la danse, qui s'est beaucoup développée ces dernières années, mais qui doit encore se confronter aux lacunes dans l'encouragement et au manque d'infrastructures pour la danse.

Il est réjouissant de constater dans les réponses des instances d'encouragement que la danse est aujourd'hui un enjeu en maints endroits et qu'il existe une sensibilité aux besoins spécifiques de la discipline. A cet égard, la question de l'expertise de danse dans les commissions est très importante. Celle-ci est pourtant encore loin d'être un thème reconnu et partagé partout et par tous. Or dans les régions où elle existe, elle s'accompagne de mesures en faveur de la danse.

Le rapport montre par ailleurs que ces 15 dernières années ont vu le développement de plusieurs mesures coordonnées. Elles concernent des organisations et mesures nationales, mais également des coopérations régionales et suprarégionales. Certaines initiatives de portée nationale ne sont toutefois pas encore soutenues de manière coordonnée, comme les archives ou les fondations pour la reconversion. Au niveau local, il existe de nombreuses associations professionnelles de danse, mais l'enquête a révélé que seulement quatre d'entre elles bénéficient d'un soutien et sont reconnues comme des instances importantes pour la professionnalisation du domaine et comme interlocuteurs pour l'encouragement.

Depuis 2013, l'Office fédéral de la culture favorise la reconnaissance et la visibilité de la discipline grâce à des prix de danse décernés tous les deux ans. Au niveau des cantons et des villes, des distinctions sont remises aux artistes depuis longtemps, qui profitent aussi régulièrement aux professionnels de la danse. La médiation de la danse est également un thème pour de nombreuses instances d'encouragement. En effet, non seulement elle fait partie intégrante des cahiers des charges des théâtres et festivals, mais elle est également soutenue dans de nombreuses régions par le biais de projets spéciaux, dont de nombreux projets de sensibilisation en collaboration avec les écoles.

Un examen rapide des budgets permet de constater de manière réjouissante que la danse est soutenue presque partout en Suisse. On observe toutefois de nettes différences entre les cinq plus grandes villes et les autres régions – en l'occurrence particulièrement en ce qui concerne les budgets – ainsi qu'entre les différentes régions linguistiques – en l'occurrence surtout en matière d'encouragement des tournées et d'aides à la création (pluri)annuelles.

Les conditions de travail dans la scène indépendante sont généralement insatisfaisantes. La plupart des compagnies de danse ne sont soutenues que ponctuellement et avant tout pour la création. Il s'agit là de très nombreuses et très petites contributions – env. 40% des productions ou conventions encouragées ne dépassent pas 10'000 francs octroyés par les pouvoirs publics, env. 70% ne dépassent pas 30'000 francs. Des budgets aussi limités ne permettent pas de rémunérer toutes les personnes impliquées, sans parler du maintien d'un fonctionnement à plus long terme. Il manque en outre souvent des salles de répétition subventionnées ; 8 villes dans l'enquête font état de ce problème.

Une petite minorité des compagnies de danse indépendantes (26 sur environ 165) bénéficie de conventions (pluri)annuelles. Cet instrument représente une amélioration considérable des conditions de travail grâce à un horizon de planification plus long. Parmi les compagnies conventionnées, nombreuses sont celles à obtenir des contributions nettement supérieures à celles des compagnies bénéficiant d'un soutien ponctuel.

Une autre constatation importante est que la diffusion des pièces de danse est insuffisante. L'encouragement se concentre avant tout sur la création et n'attribue que peu de moyens aux tournées des compagnies. Il est très problématique que chaque production soutenue ne donne

lieu qu'à 2,5 lieux de représentations en Suisse. Non seulement parce que les productions doivent être jouées pour arriver à maturité artistique, mais particulièrement aussi parce que les œuvres subventionnées par les deniers publics ne sont quasiment pas montrées, et ce malgré l'intérêt accru du public. Un encouragement qui prend en compte la durabilité doit aborder cette question.

Il est frappant que dans ces deux domaines – les aides à la création (pluri)annuelles et l'encouragement des tournées – la Suisse romande dépasse de loin la Suisse alémanique. En Suisse alémanique en effet, moins de 10% des compagnies soutenues bénéficie d'une convention (pluri) annuelle, alors que ce pourcentage atteint 25% en Suisse romande, où d'ailleurs on investit bien davantage dans les tournées, même s'il est vrai que la plus grande partie de cet investissement provient de Pro Helvetia. Dès 1993, villes et cantons romands se sont associés pour former la CORODIS afin de, conjointement, mieux soutenir les tournées. Le fait que la scène de la danse en Suisse romande soit considérée comme plus professionnelle depuis de nombreuses années et qu'elle connaisse plus de succès au niveau international ne fait que confirmer l'importance centrale de l'encouragement des tournées et de la création (pluri)annuelle.

On ne peut mentionner la diffusion des œuvres sans se pencher sur le réseau des théâtres et festivals en Suisse. Il y apparaît que la danse contemporaine a encore un long chemin devant elle. Sur l'ensemble du territoire national, il y a plus de 400 (petits) théâtres auxquels viennent s'ajouter de nombreux festivals pour les arts de la scène. Dans la présente enquête, seuls 115 théâtres et festivals programmant au moins deux spectacles de danse par saison ou édition ont pu être identifiés, sur un nombre estimé d'environ 600 au total. En moyenne, la part de la danse chez ces 115 théâtres et festivals s'élève à un quart du programme.

Cette situation est d'autant plus insuffisante lorsqu'on observe que la majorité de ces théâtres et festivals travaillent avec des budgets très limités. Fait particulièrement intéressant, les quelques théâtres et festivals se consacrant exclusivement à la danse font partie des plus faiblement dotés. Leurs budgets semblent indiquer qu'il faut souvent travailler bénévolement, tant dans la programmation que dans l'organisation. Du reste, le résultat de l'enquête auprès des théâtres et festivals corrobore cette constatation : en effet, une majorité d'entre eux avance des arguments financiers et non pas infrastructurels pour ne pas intégrer plus de danse dans leur programme. L'enquête n'a pas pu répondre clairement à la question de savoir ce qu'apporte concrètement la prescription de programmer de la danse imposée aux théâtres et festivals. En la matière, c'est à la direction artistique que revient certainement le choix le plus décisif – dès lors se pose la question de l'expertise de danse dans les instances qui décident de ces nominations.

Or les organisateurs ne sont pas seulement importants en tant que lieux d'accueil, mais aussi comme partenaires essentiels de production qui mettent à disposition des compagnies indépendantes non seulement leur infrastructure, mais aussi des ressources complémentaires. Ici aussi la différence est significative entre la Suisse romande et le reste du pays, où les moyens à disposition sont comparables, mais plus de compagnies veulent être coproduites et, en fin de compte, deux fois plus de coproductions sont réalisées. En effet, les Romands soutiennent moins de productions avec des montants plus élevés. Dans toutes les régions pourtant la majorité des coproducteurs ne peut pas remplir son rôle de manière appropriée.

## 5.1 Contributions des cantons

	Théâtres et festivals				Compagnies				Médiation	Organisations nationales			Organisations locales et régionales			Autre	Total des contributions par instance	
	avec ensemble de danse permanent et subvention annuelle		sans subvention annuelle		aides à la création		aides à la tournée			autres contributions		Plateformes et initiatives de médiation	Organisations nationales		Organisations locales et régionales			
	nbre bénéf.	avec subvention annuelle	nbre bénéf.	sans subvention annuelle	nbre bénéf.	aides à la création	aides à la tournée	autres contributions		Reconversion	Associations professionnelles locales		Autres bénéficiaires					
	nbre bénéf.	avec subvention annuelle	nbre bénéf.	sans subvention annuelle	nbre bénéf.	aides à la création	aides à la tournée	autres contributions	Plateformes et initiatives de médiation	Organisation professionnelle (Reso*)	Archives SAPA	Reconversion	Associations professionnelles locales	Autres bénéficiaires	Total des contributions par instance			
AG			1	24 000											486 368			
Aargauer Kuratorium		2	670 000			4	305 000	30 000	327 368	25 000	30 000				975 000			
AI			1	2 000						611					2 611			
AR			2	17 000		4	22 400	3 000	10 000	2 500					54 900			
BE	1	15 220 000	4	4 055 203	1	4 000	17	349 800	120 100	38 905		1 000			19 903 593			
BL	1	4 500 000	3	1 380 000	3	552 500	9	248 500	9 000	9 000			5 000		6 721 000			
BS	1	33 888 856	1	2 203 535	3	605 000	15	267 000	79 575	7 500			28 000		37 111 466			
FR**			2	260 000	2	8 500	5	267 000	22 300	12 000					569 800			
GE**			1	3 000	6	760 000	160 680			18 400	6 500				948 580			
GL										1 534					1 534			
GR			2	810 000	3	27 000	5	61 850		7 550				20 000	926 400			
JU**			1	160 000		4	30 500			2 791		2 000		6 500	201 791			
LU	1	14 411 600		10 000	1	10 000	2	50 000	5 000	15 209					14 491 809			
NE**			3	107 000						7 000					114 000			
NW										1 622					1 622			
OW								1 500		1 500				15 000	3 000			
SG	1	19 564 300	2	230 000	3	55 500	8	119 000		19 500					20 004 300			
SH			1	215 000	1	15 000	5	95 000		3 061					328 061			
SO			3	900 000		3	57 000	17 000	6 500	9 000					1 004 500			
SZ						3	14 000	1 000		4 000					19 000			
TG			1	50 000	1	25 000	1	25 000		10 500					110 500			
Kulturstiftung Kanton Thurgau			1	66 000											66 000			
TI			6	462 000	5	115 000	7	98 500	21 000	13 504				15 000	725 004			
UR			1	200 000						1 388					201 388			
VD**			20	4 505 000	2	15 000	10	790 000		30 000	50 000	10 000	45 000	75 000	5 600 000			
VS**			5	149 500	1	12 000	9	278 500	8 000	13 000		1 500			484 000			
ZG			4	805 000	1	20 000	3	26 000		4 629	3 000			113 000	971 629			
ZH	1	80 027 300	6	965 000	4	87 500	13	319 000		56 000	50 000				81 549 800			
CORODIS : part. des cantons***								39 334							39 334			
<b>Total des contributions par domaine</b>	<b>6</b>	<b>167 612 056</b>	<b>67</b>	<b>18 127 238</b>	<b>37</b>	<b>1 664 000</b>	<b>133</b>	<b>4 184 050</b>	<b>589 843</b>	<b>315 704</b>	<b>139 500</b>	<b>14 500</b>	<b>78 000</b>	<b>244 500</b>	<b>193 616 990</b>			

\* Les contributions pour Reso sont entièrement allouées à des théâtres et festivals (Fête de la danse, Swiss Dance Days, projets régionaux).

\*\* sans les contributions de la Loterie romande

\*\*\* calcul au pro rata du soutien total des cantons sur l'ensemble du budget de la CORODIS

	Théâtres et festivals			Compagnies			Médiation	Organisations nationales			Organisations locales et régionales			Autre	Total des contributions par instance
	avec ensemble de danse permanent et subvention annuelle	avec subvention annuelle		sans subvention annuelle		aides à la création		aides à la tournée	autres contributions	Organisations professionnelles (Reso, Danse Suisse)	Archives SAPA	Reconversion	Associations professionnelles locales		
		nbre bénéf.	nbre bénéf.	nbre bénéf.	nbre bénéf.										
Aarau		1	397 500												397 500
Baden		2	548 010	1	6 000	2	74 000								628 010
Bern	1	18 664 000	3	2 346 000	1	4 000	13	298 000	65 400						21 377 400
Birsfelden		1	15 000												15 000
Chur		1	860 000	1	9 500	2	23 000								892 500
Delémont						1	15 000								15 000
Dornach		1	25 000												25 000
Agglomération de Fribourg		2	175 000	1	10 000	2	16 000								201 000
Fribourg*		1	2 190 000	3	6 500		6 000								2 202 500
Genève	1	10 666 819	7	3 793 500	2	150 000	18	1 079 000	1 000				125 000		15 814 319
Köniz		1	57 600												57 600
La Chaux-de-Fonds		3	205 000			3	9 000								214 000
Lausanne	1	5 252 500	6	11 794 200	2	63 000	8	360 000	44 500		5 000	25 000	270 000		17 916 600
Luzern	1	6 034 742	3	1 320 000	1	9 000	4	39 000				3 000			7 405 742
RKK Luzern**		2	227 500	1	4 000	2	9 000						5 000		245 500
Meyrin				1	5 000	1	45 000			3 000	1 000				54 000
Morges		1	400 000								500				400 500
Neuchâtel		3	1 623 600			7	33 000			10 000	500				1 667 100
Nyon		2	660 000							1 500	500				662 000
Poschiamo				1	500										500
Renens		3	25 000			2	8 000						10 000		43 000
Rolle		1	20 000					2 500	2 000						24 500
Saint-Imier				1	300								150		450
Schaffhausen***		1	978 463			1	10 000	500							988 963
Sierre****		1	0	1	5 000										5 000
Sion		1	20 000			4	24 000								44 000
St.Gallen	1	8 436 700	2	192 000	3	22 500	3	34 000	12 500	10 000					8 707 700
Steckborn		1	31 000												31 000
Thun						1	1 500						2 500		9 000
Uster							2 000								2 000
Vernier				1	7 000	1	1 500				500				9 000
Vevey		3	605 000			3	28 500				500				656 000
Winterthur***		3	4 677 000	1	10 000	3	39 500	3 500		8 830			15 000		4 738 830
Yverdon-les-Bains		2	886 340												886 340
Zug		2	592 000	2	28 000	4	15 500								635 500
Zürich****		5	6 302 377	2	60 000	15	926 000	74 000	48 000					50 000	7 460 377
CORODIS : part des villes*****															
<b>Total des contributions par domaine</b>	<b>5</b>	<b>49 054 761</b>	<b>65</b>	<b>40 967 090</b>	<b>26</b>	<b>400 300</b>	<b>100</b>	<b>3 088 500</b>	<b>235 296</b>	<b>80 000</b>	<b>13 330</b>	<b>8 500</b>	<b>30 000</b>	<b>427 650</b>	<b>94 457 827</b>

\*y compris Coriolis Infrastructures

\*\*Regionalkonferenzen z Kultur RKK Luzern

\*\*\*avec estimation des montants accordés aux Theater Schaffhausen et Theater Winterthur (gérés par la ville), avec le montant accordé à l'IG Rote Fabrik (non pas à la Fabriktheater Rote Fabrik)

\*\*\*\*sans estimation du montant accordé au TLH Sierre

\*\*\*\*\*calcul au pro rata du soutien total des villes sur l'ensemble du budget de la CORODIS

	Théâtres et festivals				Compagnies				Médiation	Organisations nationales*			Organisations locales et régionales		Autre*	Total des contributions par instance				
	avec ensemble de danse permanent et subvention annuelle		avec subvention annuelle		sans subvention annuelle		aides à la création			aides à la tournée		autres contributions		Plateformes et initiatives de médiation			Organisations professionnelles (Reso, Danse Suisse)	Archives SAPA	Reconversion	Associations professionnelles locales
	nbre bénéf.		nbre bénéf.		nbre bénéf.		nbre bénéf.													
Office fédéral de la culture	3	241 000					14	228 500	2 927 126	235 000		347 350	520 000		199 000	1 301 350				
Pro Helvetia	3	241 000	0		0		14	228 500	2 927 126	235 000		770 000			185 533	4 352 159				
<b>Total des contributions par domaine</b>							<b>0</b>	<b>228 500</b>	<b>2 927 126</b>	<b>235 000</b>	<b>0</b>	<b>1 117 350</b>	<b>520 000</b>	<b>0</b>	<b>384 533</b>	<b>5 653 509</b>				

Contributions réparties par canton																				
AG																				
AI				1	15 000							8 900								23 900
AR																				
BE				1	10 000			211 800				26 944								248 744
BL								89 426				7 400								102 154
BS								89 426				30 489								125 243
FR				1	8 500			27 870				11 578								47 948
GE	1	100 000		5	105 000			1 421 271		143 043		40 956								1 875 822
GL																				
GR												21 902								21 902
JU																				10 000
LU								2 000				13 375								15 375
NE								5 000				20 348								25 348
NW																				
OW																				
SG												6 215								6 215
SH																				12 000
SO																				12 000
SZ																				121 898
TG												2 389								2 389
TI												51 457								854
UR																				151 582
VD	1	23 000		1	15 000			401 204		25 543		74 463								41 173
VS				1	10 000			1 000				23 756								34 756
ZG												17 648								17 648
ZH	1	118 000		3	50 000			538 374				52 811								45 298
<b>Total des contributions réparties par canton</b>	<b>3</b>	<b>241 000</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>228 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 927 126</b>	<b>235 000</b>	<b>0</b>	<b>410 631</b>	<b>520 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>185 533</b>	<b>4 227 790</b>				

Pour le détail des montants, cf. 2.2.3 Contributions par niveau politique : Contributions de la Confédération

\* Seule une partie de ces contributions peut être répartie de manière cantonale : soutiens de Pro Helvetia et de l'OFc à Reso alloués à 42 théâtres et festivals, contributions de Pro Helvetia à d'autres bénéficiaires pour la relève.



# Panorama Danse 2017

Questionnaire aux responsables culturels de la Confédération, des Cantons, des Villes et Communes, à la Corodis et à la Loterie romande

## Remarques préliminaires

Le questionnaire est basé sur l'année 2017. C'est la date de la décision qui compte.

Veillez à ne pas mentionner des soutiens à plusieurs reprises.

En l'absence de chiffres exacts, veuillez effectuer une évaluation chiffrée et la commenter dans la rubrique remarque.

Certaines cellules ("veuillez sélectionner", "oui / non") comprennent un menu déroulant.

**Qu'est-ce que la danse?** La règle pratique que nous fixons pour la présente enquête est de prendre en considération les productions placées sous la responsabilité de chorégraphes professionnel(l)e(s).

**Théâtres et festivals qui programment au minimum deux productions de danse par saison / par édition :** à titre indicatif, vous pouvez vous référer à la liste de théâtres et festivals que vous avez reçue par email.

**Cantons romands :** veuillez intégrer les chiffres de la Loterie cantonale.

**Nous vous prions de bien vouloir retourner le questionnaire ci-joint dûment rempli d'ici au 27 mars 2018 à Isabelle Vuong : [isabelle.vuong@romandie.com](mailto:isabelle.vuong@romandie.com)**

En cas de questions, merci de vous adresser à Isabelle Vuong (joignable les mardis et mercredis 10h30 - 18h, téléphone sur rendez-vous préalable).

## Coordonnées

Instance d'encouragement :

<input type="checkbox"/> Commune / <input type="checkbox"/> Ville / <input type="checkbox"/> Canton /
<input type="checkbox"/> Organisation de communes / <input type="checkbox"/>
Confédération / <input type="checkbox"/> Corodis / <input type="checkbox"/>
Loterie

Département responsable :

Personne de contact :

Rue et n° :

Case postale :

Indicatif postal :

Ville :

Canton :

Email :

Téél. :







### 3. Soutien aux organisations professionnelles de danse

#### 3.1. Soutien aux associations professionnelles de danse locales

Nom de l'organisation	Contribution 2017	Remarques

#### 3.2. Soutien à la reconversion

Nom de l'organisation	Contribution 2017	Remarques

### 4. Autres mesures et instruments d'encouragement au niveau local

#### 4.1. Studios de répétitions qui sont à disposition (entre autres) pour des compagnies de danse

Nom du studio de répétition	Studio à disposition	Remarques
	<i>veuillez sélectionner</i>	
	<i>veuillez sélectionner</i>	
	<i>veuillez sélectionner</i>	
	<i>veuillez sélectionner</i>	

#### 4.2. Organismes ou initiatives dans le domaine de la médiation (si pas déjà inclus sous théâtres / festivals ou sous compagnies indépendantes)

Liste nominative des organisations / initiatives / projets	Total contributions 2017	Remarques

#### 4.3. Autres contributions pour la danse

Liste nominative des organisations / initiatives / projets	Total contributions 2017	Remarques

### Autres questions

#### 5. Compagnies de danse indépendantes professionnelles sur le territoire

*Nombre de compagnies de danse de la scène indépendante actives sur le territoire relevant de votre compétence et que vous qualifiez de professionnelles (= nombre de compagnies différentes qui ont présenté une demande ou ont bénéficié d'un soutien sans dépôt de demande durant les deux dernières années 2016 et 2017)*

Nombre de compagnies de danse indépendantes professionnelles	Remarques

#### 6. Expertise dans la commission compétente en 2017

Genre de la commission	Nombre total de membres	Nombre d'expert(e)s de danse	Remarques
<i>veuillez sélectionner</i>			

## 7. Politique culturelle de la danse

### 7.1 Conditions cadres pour la danse

Comment évaluez-vous les conditions cadres pour la danse sur le territoire relevant de votre compétence ?

### 7.2 Mesures spécifiques pour la danse

Quelles mesures spécifiques pour la danse avez-vous développé ces dernières années ou souhaitez-vous développer ? A moyen terme, quels aménagements voulez-vous apporter à votre politique de soutien ; où faire plus, où faire moins ? Pour quelles raisons ?

### 7.3 Mesures de soutien coordonnées pour la danse

Participez-vous à des mesures de soutien coordonnées avec d'autres instances d'encouragement dans le domaine de la danse ? Lesquelles ?

## 8. Informations supplémentaires

### 8.1 Remarques générales

### 8.2 Rapport annuel et autres informations

Dans le cas où le rapport annuel 2017 est déjà disponible ou si vous avez récolté ces dernières années des informations ou des chiffres dans le domaine de la danse, nous serions heureux de les recevoir au format électronique.

# Panorama Danse 2017

Questionnaire destiné aux programmatrices et programmateurs des théâtres et festivals suisses programmant de la danse

## Remarques préliminaires

Ce questionnaire est destiné aux théâtres et festivals (ci-après dénommés "structure") qui programment au minimum deux productions de danse par saison / par édition. Si tel n'est pas le cas de votre structure, veuillez nous en informer (cf contact ci-après).

Pour les festivals qui ont lieu dans plus d'un canton, merci de bien vouloir remplir un formulaire par canton concerné.

Ces indications sont nécessaires afin que nous puissions établir un Panorama Danse le plus complet possible.

Merci de bien vouloir remplir aussi précisément que possible et le cas échéant commenter dans la colonne Remarques. Certaines cellules ("veuillez sélectionner", "oui / non") comprennent un menu déroulant.

Nous vous prions de bien vouloir retourner le questionnaire ci-joint dûment rempli d'ici au **29 mars 2018** à **Isabelle Vuong** : [isabelle.vuong@romandie.com](mailto:isabelle.vuong@romandie.com). En cas de questions, merci de vous adresser à elle (joignable les mardis et mercredis 10h30 - 18h, téléphone sur rendez-vous préalable).

## 1. Contact et informations de base sur la structure

Ce formulaire est rempli par :

Nom de la structure : (indiquez le nom complet)	<input type="checkbox"/> théâtre / <input type="checkbox"/> théâtre avec festival(s) / <input type="checkbox"/> festival
Type de structure :	
Ville :	
Canton :	
Personne de contact :	
Fonction :	
Adresse email :	
Téléphone :	

Indications sur l'infrastructure :  
(seulement pour infrastructures permanentes)

Taille de la scène 1 (m2) :	
Jauge de la salle 1 :	
Taille de la scène 2 (m2) :	
Jauge de la salle 2 :	
Taille de la scène 3 (m2) :	
Jauge de la salle 3 :	
Taille de la scène 4 (m2) :	
Jauge de la salle 4 :	

## 2. Période prise en considération pour l'ensemble du questionnaire

Toutes les indications figurant ci-après sont basées sur la période suivante :

saison 2016-2017 /  édition 2017 d'un festival /  édition 2016 ou 2017 d'un festival biennal

### 3. Indications relatives à la programmation dans votre structure (danse et autres disciplines)

Pour ce questionnaire, nous fixons les règles suivantes :

**Productions** : toutes productions dirigées par des artistes professionnel(le)s (merci de ne pas prendre en considération actions de médiation, conférences, résidences, showings...).

**Productions de danse** : productions chorégraphiques professionnel(le)s (merci de ne pas prendre en considération actions de médiation, conférences, résidences, showings...).

**Programmé par votre structure** : éléments du programme qui sont programmés, organisés et financés par la structure.

(pour les théâtres : y compris lorsqu'il s'agit de son propre festival ou de programmations hors des scènes habituelles / exclus locations et mises à disposition de salles).

**Collaborations avec une ou plusieurs structures (théâtres, festivals) partenaires** : éléments du programme qui sont programmés, organisés et financés conjointement par deux ou plusieurs structures partenaires mais présentés seulement dans un seul lieu (il s'agira dans la présentation des résultats de ne pas comptabiliser des productions à plusieurs reprises).

**Attention** : les éléments du programme qui ont lieu dans vos locaux mais dont l'organisation et le financement sont portées par des organisateurs tiers, par ex. des festivals indépendants, seront transmis par ceux-ci et ne doivent pas être mentionnés à double ici.

#### 3.1 Productions dans toutes les disciplines programmées dans votre structure durant la période prise en considération

Dans le tableau ci-dessous, les totaux se calculent automatiquement.

	(Co)productions		Pré-achats et accueils		Remarques
	Nombre total de productions programmées par votre structure (y.c. collaborations)	dont collaborations avec un ou plusieurs partenaires	Nombre total de productions programmées par votre structure (y.c. collaborations)	dont collaborations avec un ou plusieurs partenaires	
Productions de danse :	- compagnies avec siège principal dans le canton :				
	- compagnies suisses avec siège principal hors du canton :				
	- compagnies avec siège principal à l'étranger :				
Productions d'autres disciplines (sans la danse) :					
<b>TOTAL DANSE :</b>	0	0	0	0	
<b>TOTAL TOUTES DISCIPLINES (y compris la danse) :</b>	0	0	0	0	

#### 3.2 Evolution du nombre de programmations de danse

Remarques	
De manière générale, quelle est l'évolution du nombre de productions de danse programmées par votre structure au cours de 5 dernières années ?	<input type="checkbox"/> en augmentation / <input type="checkbox"/> plutôt en augmentation / <input type="checkbox"/> plutôt en diminution / <input type="checkbox"/> en diminution / <input type="checkbox"/> pas de réponse

## 4. Conditions-cadres pour la programmation de danse dans votre structure

### 4.1 Conditions financières offertes aux compagnies suisses

#### 4.1.1 Coproductions suisses de danse : somme apportée et prestations supplémentaires durant la période prise en considération

Si votre structure ne coproduit pas, veuillez passer à la question suivante.

		Remarques
a) Dans le cadre de coproductions de danse suisse, étiez-vous en mesure d'apporter une somme qui était supérieure au prix d'achat du spectacle ?	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	
b) Dans le cadre de coproductions de danse suisse, étiez-vous en mesure d'apporter des prestations supplémentaires ?	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	

#### 4.1.2 Accueils et pré-achats suisses de danse : estimation des cachets offerts par personne impliquée durant la période prise en considération

L'association des créateurs du théâtre indépendant ACT et le Syndicat suisse romand du spectacle SSRS ont formulé des recommandations pour les cachets des professionnels du théâtre et de la danse (voir explication et liens ci-contre), qui peuvent être résumés de la manière suivante :

- min. CHF 500 par personne en tournée (pour une représentation unique)
- min. CHF 400 par personne en tournée (par représentation dès deux représentations)

		Recommandations SSRS Richtigaen ACT
a) Dans le cas d'une représentation unique de danse suisse, quel était environ le cachet moyen par personne impliquée* (en CHF) ?		<p><b>Explication :</b> ACT recommande un cachet de CHF 500 lorsqu'une seule représentation est programmée, et de CHF 400 par représentation dès deux ou plus de représentations. Le SSRS recommande dans tous les cas un cachet de CHF 500 pour la première représentation et de CHF 300 pour toutes les représentations supplémentaires. Pour ce questionnaire, nous nous tenons à un cachet de CHF 500 pour une représentation unique et à un cachet moyen de CHF 400 par représentation dès deux représentations. Ce tarif s'applique à l'ensemble des personnes rémunérées lors de la représentation (interprètes, techniciens, chargé de diffusion, directeur artistique, etc.).</p>
b) Dans le cas de deux ou plusieurs représentations de danse suisse, quel était le cachet moyen par personne impliquée* pour une représentation (en CHF) ?		

\* toute personne rémunérée faisant partie de l'équipe de tournée (interprètes, techniciens, chargé de diffusion, directeur artistique, etc.).

#### 4.2 Contraintes ou obstacles à la programmation de danse

a) Existe-t-il des contraintes ou obstacles, sans lesquels vous programmeriez plus de productions de danse dans votre structure :	oui / <input type="checkbox"/> plutôt oui / <input type="checkbox"/> plutôt non / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> pas de réponse	
b) Si c'est le cas, quels sont les contraintes ou obstacles sans lesquels vous programmeriez plus de productions de danse ? (plusieurs choix possibles) :		
1. Des contraintes infrastructurelles qui ne peuvent pas être surmontées (par ex. le rapport scène-salle, ...):	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> plutôt oui / <input type="checkbox"/> plutôt non / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> pas de réponse	
2. Des contraintes infrastructurelles, qui pourraient toutefois être surmontées par des investissements réalistes et faisant sens pour la structure :	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> plutôt oui / <input type="checkbox"/> plutôt non / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> pas de réponse	
3. Des contraintes dues aux subventions annuelles ou aides ponctuelles des pouvoirs publics (liées au cahier des charges de la structure ou à d'autres obligations) :	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> plutôt oui / <input type="checkbox"/> plutôt non / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> pas de réponse	
4. Des contraintes financières qui ne permettent pas d'assurer des (co)productions (supplémentaires) pour les compagnies :	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> plutôt oui / <input type="checkbox"/> plutôt non / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> pas de réponse	
5. Des contraintes financières qui ne permettent pas d'assurer des cachets acceptables pour des accueils de spectacles (supplémentaires) pour les compagnies :	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> plutôt oui / <input type="checkbox"/> plutôt non / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> pas de réponse	
6. Un bassin de public restreint pour la danse :	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> plutôt oui / <input type="checkbox"/> plutôt non / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> pas de réponse	
7. Des contraintes de programmation liées à une forte dépendance envers les recettes en billetterie :	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> plutôt oui / <input type="checkbox"/> plutôt non / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> pas de réponse	
8. Le manque de spectacles adéquats qui pourraient être programmés dans la structure :	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> plutôt oui / <input type="checkbox"/> plutôt non / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> pas de réponse	
9. Le manque de ressources en personnel pour visionner des spectacles de danse :	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> plutôt oui / <input type="checkbox"/> plutôt non / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> pas de réponse	
10. Autre, précisez :		

#### 5. Remarques générales

Si vous avez des remarques générales, merci de les indiquer ici :

--